

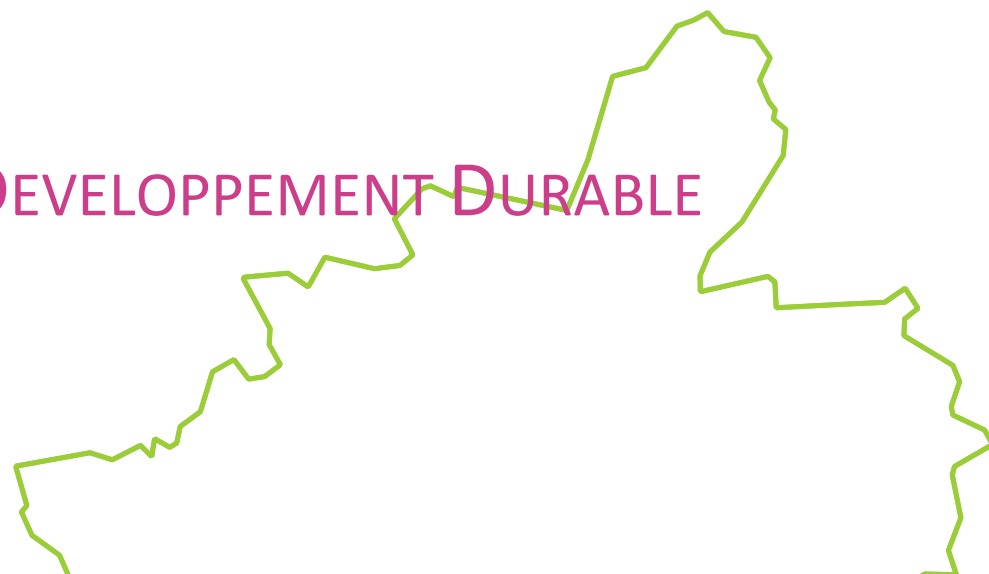


SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DE DLVA

2017-2035

2 -PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

VERSION DEBAT – 25 AVRIL 2017



SOMMAIRE

Préambule	3
Le contenu du PADD	3
Les fondamentaux du PADD de DLVA	3
Ambition I – Placer la qualité des espaces et des paysages naturels et agricoles au premier plan des préoccupations urbaines	7
OBJECTIF 1 : Protéger et valoriser les paysages	10
ORIENTATION 1.1. : Affirmer la qualité et la diversité paysagère comme vecteur de valorisation du territoire, de son identité et de son histoire	10
ORIENTATION 1.2. : respecter l’identité des sites et leur fonction dans le développement du territoire	10
OBJECTIF 2 : Préserver et renforcer la biodiversité et les écosystèmes	11
ORIENTATION 2.1. : Affirmer les milieux naturels et la biodiversité qu’ils supportent comme une composante forte du territoire, de son patrimoine et de sa qualité de vie	11
ORIENTATION 2.2. : Restaurer et valoriser la nature en ville.....	13
Ambition II – Structurer le territoire pour maîtriser et rééquilibrer son développement	15
OBJECTIF 3 : Organiser et structurer le territoire pour accueillir environ 19 100 habitants supplémentaires d’ici 2035	18
ORIENTATION 3.1. : assurer la production de 510 logements par an, diversifiés et répondant aux besoins du territoire	18
ORIENTATION 3.2. : Permettre un développement pour tous en organisant une armature territoriale structurante	18
ORIENTATION 3.3. : Urbaniser autrement	21
OBJECTIF 4 : Appuyer le développement sur une mobilité Améliorée	23
ORIENTATION 4.1. : Repenser les grands axes de circulation et élaborer un schéma directeur à long terme	23

ORIENTATION 4.2. : Favoriser de nouveaux comportements en proposant des solutions alternatives à la voiture individuelle 23

Ambition III – Promouvoir et valoriser les ressources économiques et agricoles.....**25**

OBJECTIF 5 : Développer la synergie entre agriculture et économie territoriale en encourageant le rayonnement de l’économie agricole sur le territoire du SCoT.....**29**

ORIENTATION 5.1. : Diversifier les activités agricoles..... 29

ORIENTATION 5.2. : Promouvoir la « valeur ajoutée » des productions agricoles locales..... 29

OBJECTIF 6 : Affirmer l’identité économique de DLVA

30

ORIENTATION 6.1. : Conforter l’effet levier des activités liées aux senteurs et aux saveurs, rattachées à l’image de la Provence

ORIENTATION 6.2. : Anticiper et accompagner le développement économique lié aux énergies non cabonnées..... 31

ORIENTATION 6.3. : Construire les outils nécessaires en définissant une armature économique claire..... 32

ORIENTATION 6.4. : développer l’emploi par le soutien de l’économie présentielle

OBJECTIF 7 : Mettre en œuvre un tourisme identitaire et durable, vecteur de complémentarités.....**35**

ORIENTATION 7.1. : Valoriser les spécificités et atouts du territoire dans une logique de complémentarité..... 35

ORIENTATION 7.2. : Améliorer la capacité d’accueil et diversifier l’offre d’hébergement..... 36

PREAMBULE

Alors communauté de communes, la collectivité a approuvé son second Schéma de Cohérence Territoriale le 19 décembre 2012, et l'a mis en œuvre sur une première période de 2013 à 2015.

Ce second schéma avait été porté par le Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation de la Région de Manosque, transformé depuis en communauté d'agglomération Durance Lubéron Verdon Agglomération (DLVA).

Rendue nécessaire par les évolutions territoriales, institutionnelles mais aussi réglementaires, la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de DLVA représente ainsi une double opportunité :

- Valoriser les solutions nouvelles offertes par les évolutions récentes de la loi en matière de développement et d'aménagement du territoire, proposées notamment par les lois Grenelle I et II, Alur, Pinel, etc.
- Capitaliser les démarches thématiques entreprises par DLVA depuis 2012 telles que le PLH 2014, la Politique Globale de Déplacement, le Schéma de Développement Economique (...), afin de compléter le projet du SCoT de 2012 et de mieux répondre aux besoins du territoire.

Dans ce contexte, sont développés ici le contenu, ses fondamentaux et sa genèse ainsi que l'ambition du présent PADD.

LE CONTENU DU PADD

Quel territoire voulons-nous demain ? C'est à cette question centrale que le PADD répond, en proposant un projet définissant dans les grandes lignes le territoire dans lequel nous vivrons dans les années à venir et surtout tel que nous souhaitons le léguer aux générations futures.

Le PADD est ainsi la pierre angulaire du SCoT, fruit d'une discussion politique et technique qui, par itérations successives, a permis de forger un consensus sur les principes fondamentaux de gestion du territoire.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) met ainsi en perspective l'avenir du territoire de DLVA puis définit sa politique d'aménagement et de développement territorial pour les 18 prochaines années.

Le Code de l'Urbanisme définit ainsi le rôle politique de cette pièce importante du dispositif du Schéma de Cohérence Territoriale :

« Le projet d'aménagement et de développement durables fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de développement des communications électroniques, de qualité paysagère, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation et de mise en valeur des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques. En matière de déplacements, ces objectifs intègrent une approche qualitative prenant en compte les temps de déplacement ».

Ainsi, la loi définit clairement la responsabilité du PADD dans le SCoT : il porte **l'ambition politique** pour le territoire à l'horizon 2035, et la décline en objectifs de politiques publiques d'aménagement et de développement.

L'intention du législateur est claire : le Projet d'Aménagement et de Développement Durable est la pièce du SCoT dans laquelle Durance Lubéron Verdon Agglomération identifie et exprime sa vision de l'aménagement et du développement de son territoire pour les années à venir.

LES FONDAMENTAUX DU PADD DE DLVA

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable de SCoT s'inscrit dans la continuité du Projet politique exprimé dans le Schéma de Cohérence Territoriale approuvé en 2012 et dans les réflexions qui ont précédé son élaboration.

Il reprend ainsi ses objectifs et ses ambitions premières comme postulat.

Ensuite il répond bien sûr aux enjeux identifiés par l'actualisation du diagnostic et travaillés lors de séminaires, d'ateliers thématiques, puis confirmés lors des Comité Technique et Comité de Pilotage qui se sont tenus sur l'ensemble du 1er semestre 2015.

Ce travail a donné lieu à un premier débat en bureau communautaire sur l'ambition démographique et l'armature territoriale en juillet 2015.

Comme nous l'avons vu également, DLVA a continué à développer sa politique publique par des démarches sectorielles. Le Présent PADD intègre le fruit de ces démarches. Les réflexions sur le **développement économique, l'agriculture et la politique globale de déplacement** viennent à la fois préciser et compléter le PADD de 2012 et le PLH de 2014.

Enfin, le présent PADD intègre les évolutions de la loi portant l'Engagement National pour l'Environnement (Loi ENE dite loi Grenelle II) et de la loi pour Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (dite loi ALUR). Notons toutefois que la version de 2012 intégrait déjà les principaux attendus de ces nouveaux dispositifs réglementaires.

DLVA reprend ainsi comme base de son projet les postulats qui ont servi à l'élaboration de son projet en 2012 :

- Les changements climatiques liés aux émissions de gaz à effet de serre anthropiques, l'érosion de la biodiversité, la raréfaction des énergies fossiles sont autant de défis majeurs du 21^{ème} siècle auxquels la France, l'Union Européenne ont à faire face et que l'on retrouve à l'échelle de DLVA.
- En PACA, la hausse des déplacements, la disparition des terres agricoles et des espaces naturels au profit d'une périurbanisation croissante, la vulnérabilité énergétique de la région, la crise du logement exacerbée par la pression foncière liée à son attrait, constituent des réalités du territoire.

Le territoire de DLVA doit encore aujourd'hui relever ces mêmes défis qui apparaissent plus que jamais incontournables et attendent des réponses concrètes portées par une politique d'aménagement (« ménagement » du territoire), d'urbanisme et de déplacements ambitieuse.

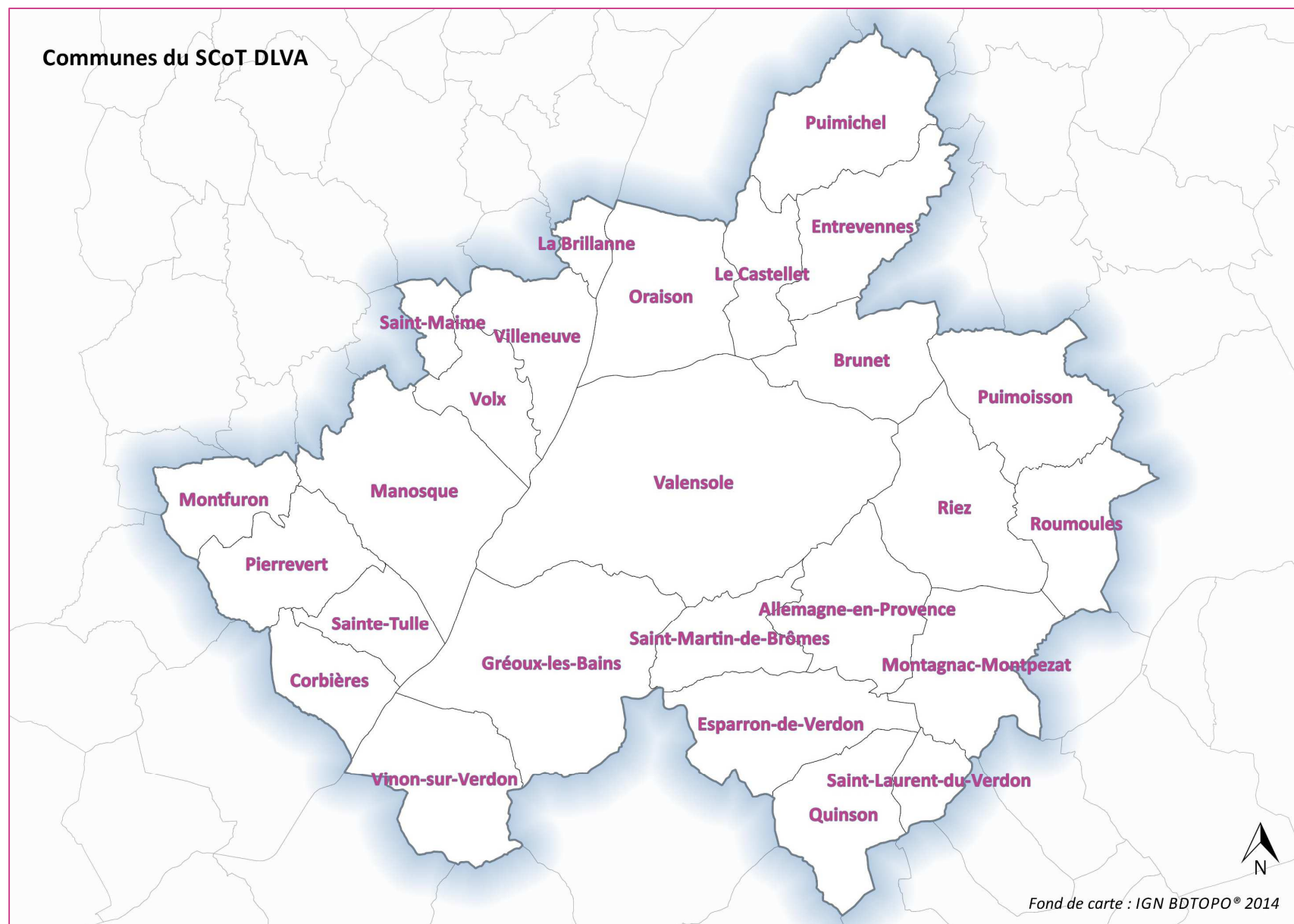
DLVA doit également accompagner la dynamique démographique et sociale de son territoire, portée par son attractivité paysagère, environnementale et ses aménités, par une politique économique, agricole et écotouristique ambitieuse capable de développer l'activité et l'offre d'emploi local. En effet, si DLVA n'est pas en mesure de mener sa part de développement économique, la population sera amenée à se déplacer quotidiennement sur les territoires voisins, non seulement pour travailler mais également pour consommer et avoir accès aux services dont elle a besoin.

DLVA retient également l'idée d'un développement maîtrisé afin d'éviter la surconsommation de sa ressource foncière et de ses espaces agricoles.

Faire de ce territoire un exemple en matière de développement durable en proposant une alternative au « laisser-faire » qui se traduit notamment par une consommation de plus en plus importante des ressources (eau, espace, énergie) et par une négation de ses paysages et de ses richesses environnementales, constitue le socle du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Ainsi les élus de DLVA ont retenu comme projet d'aménagement et de développement durable, les trois grandes ambitions suivantes :

- **Ambition 1**
Placer la qualité des espaces et des paysages naturels et agricoles au premier plan des préoccupations urbaines
- **Ambition 2 :**
Structurer le territoire pour maîtriser et rééquilibrer son développement
- **Ambition 3 :**
Promouvoir, valoriser les ressources économiques et agricoles





Ambition I – Placer la qualité des espaces et des paysages naturels et agricoles au premier plan des préoccupations urbaines

Une grande diversité de paysages et de milieux naturels...

Le territoire de DLVA offre une grande diversité de paysages et de milieux naturels en raison de sa structure géomorphologique.

Des collines du Lubéron Oriental au plateau de Valensole en passant par la plaine de la basse vallée de la Durance et les vallons encaissés ou les vallées étroites du Largue, de l'Asse, du Colostre et du Verdon, les milieux naturels et les paysages présentent de grandes variabilités et une grande richesse.

Le paysage de DLVA se développe sur des ambiances, des ouvertures, des profondeurs changeantes. Le sol, tantôt terreux, caillouteux ou rocheux multiplie les tonalités et les textures. Blanc, jaune, brun, rouge, ou gris, par nappes ou petites touches, il fournit un fond changeant mettant de diverses manières les végétaux en valeur. Ces derniers viennent également jouer de leur couleur et de leur grain, pour composer des tableaux vert sombre comme les pinèdes ou la chânaie verte, brun comme les chânaies blanches en hiver, vert tendre comme les champs de céréales au printemps, jaune comme les talus l'été, mauve comme les lavandes au printemps.

L'eau amène également ses touches particulières dessinant des rubans de ripisylves, végétation plus dense et plus haute le long des berges, qui serpentent dans le paysage. La Durance, plus paradoxalement, dessine par ses îcles de galets de larges landes grises d'apparence désertique entre des rives verdoyantes. Même impression mêlant vitalité et stérilité avec le grand canal EDF coulant dans son rail de béton. Tous ces tableaux – aussi variés soient-ils – renvoient à la même iconographie provençale : colline, champs, rivière, lavande, chênes, pins, etc.

Derrière ces représentations paysagères évolue une biodiversité et des milieux parmi les plus riches de la Région. La Durance et le Verdon sont des sites de vie animale et végétale de grande valeur patrimoniale mais aussi de diversité spécifique.

Une présence humaine porteuse à la fois de richesse et de pression

La présence humaine sur le territoire se traduit par l'activité agricole, le mode d'installation des villes et des villages et de leurs extensions récentes, l'utilisation et l'exploitation des ressources naturelles, le développement des infrastructures de transport...

Au sein de DLVA, toutes ces activités sont en perpétuelle évolution. Elles engendrent de ce fait des évolutions paysagères qui sont normales et doivent être acceptées comme telles car tout territoire vivant se modifie sans cesse. Ces évolutions doivent cependant être respectueuses de l'identité des territoires qui compose DLVA, identité historique aussi bien que contemporaine.

Ainsi, l'agriculture a connu des mouvements de repli délaissant les terrasses sèches au profit des plaines irriguées, avant de timides signes d'inversion aujourd'hui. L'introduction de l'aspersion et les changements de types de cultures dans la plaine comme sur le plateau modifie les perceptions et relègue des ouvrages centenaires (canaux, fillioles, martelières, siphons, etc.) au rang de patrimoine en péril.

L'urbanisation quant à elle, historiquement défensive s'est d'abord matérialisée sous des formes très agglomérées et très denses : protection contre les invasions, mais surtout protection contre les crues de la Durance et de ses affluents (« *La Durance : le deuxième fléau de la Provence* »).

Généralement implantés sur des pitons ou des mamelons à mi-pente, les villages se plaçaient également en bordure des terrains les plus propices à l'exploitation agricole. Un ensemble de chemins et de routes tissaient des liens vers la plaine et la Durance, orientant une trame agricole assez régulière. On retrouve la même régularité sur le plateau bien que les parcelles y soient parfois plus grandes. L'orientation perpendiculaire aux cours d'eau se retrouve également dans la vallée de l'Asse et du Verdon. Elle se brouille avec les premiers reliefs.

Le développement récent de la périurbanisation a rompu avec cette gestion économe de l'espace. Plus consommatrice d'espace, se répandant en tache d'huile, l'urbanisation de la fin du XX^{ème} siècle s'est également affranchie du «

chemin des eaux », les moyens de terrassement moderne permettant d'adapter les sols aux constructions et non plus les constructions aux sols.

Le couloir durancien, axe naturel de circulation entre la basse vallée du Rhône et les Alpes, a accueilli successivement la route départementale 4096 (ex-RN 96), la RD 4, le chemin de fer Marseille-Briançon, l'autoroute A 51, le canal de Manosque, le canal de la Brillanne. L'exploitation de la ressource hydroélectrique de la Durance a également donné lieu à la création du Canal EDF, de nombreux barrages et de nombreuses centrales de production.

Cet ensemble d'infrastructures orientées parallèlement à la rivière s'oppose à l'orientation agricole naturelle qui lui est perpendiculaire. L'urbanisation récente (principalement à Manosque, Oraison, Villeneuve, Sainte-Tulle, Volx, Vinon) a eu pour tendance de descendre vers la plaine en créant ses propres dessertes. Les infrastructures de la vallée ont joué çà et là des effets de barrières objectives au glissement urbain (le canal EDF à Manosque et à Sainte-Tulle, la voie ferrée à Volx...).

Les réponses à ces constats

Cette première ambition rejoint donc la finalité de pérennisation du paysage et du patrimoine naturel et agricole de DLVA, qui constituent une part importante de son attractivité et de son identité. Il s'agit tout à la fois de protéger les espaces qui en sont porteurs, de permettre le maintien des activités agricoles et des écosystèmes qui façonnent l'essentiel de cette richesse paysagère, tout en accompagnant les nécessaires évolutions des activités humaines.

OBJECTIF 1 : PROTÉGER ET VALORISER LES PAYSAGES

ORIENTATION 1.1. : AFFIRMER LA QUALITÉ ET LA DIVERSITÉ PAYSAGÈRE COMME VECTEUR DE VALORISATION DU TERRITOIRE, DE SON IDENTITÉ ET DE SON HISTOIRE

Le développement local, dans la compétition des territoires, trouve dans les images valorisantes des paysages de DLVA des vecteurs d'attractivité, qu'il est important de mettre en exergue et de faire vivre. Constituant du cadre de vie, les paysages sont ainsi vis-à-vis des habitants une richesse patrimoniale à préserver.

Ainsi les espaces porteurs d'identité territoriale que sont les espaces naturels et agricoles de DLVA dans leur ensemble, doivent être protégés de façon pérenne.

Tout en étant identitaires, ils présentent un potentiel économique qui peut être développé (gestion des espaces boisés et des piémonts, écotourisme, filières senteurs-saveurs, agriculture...).

Préservation ne signifiant pas « mise sous cloche », il faut cependant pour valoriser ce potentiel, tout à la fois accepter et accompagner les évolutions du paysage du fait des modifications de certaines activités humaines, notamment sur le plan agricole.

Une adéquation avec les chartes paysagères des Parcs Naturels Régionaux du Luberon et du Verdon constitue une bonne piste de travail et s'avère indispensable en ce sens.

Ainsi la mise en œuvre de cette orientation se décline en deux axes principaux :

1.1.1 Protéger les espaces agricoles et naturels

Le territoire de DLVA doit devenir un territoire attentif à la gestion économe et durable de ses ressources.

Ce principe doit devenir le fil directeur des projets de développement et d'aménagement.

Ainsi, Le maintien des parcelles agricoles peut être accompagné par la mise en place d'une agriculture labellisée, qui met en valeur le territoire pour ses productions locales. Elle permet aussi le développement de filières économiques viables et durables, porteuses de sens vis-à-vis de l'identité agricole de DLVA, de

son histoire et de son développement. Il se fonde sur l'identification d'espace agricole stratégique, à fort potentiel agronomique, qui font l'objet d'une préservation à l'échelle de l'ensemble de la DLVA dans le cadre de son futur développement.

1.1.2 Valoriser les sites remarquables

Les sites remarquables, notamment les sites inscrits et classés, caractéristiques des paysages de la région, doivent être mis en valeur, l'affluence touristique dans ces lieux emblématiques devant être gérée et accompagnée.

ORIENTATION 1.2. : RESPECTER L'IDENTITÉ DES SITES ET LEUR FONCTION DANS LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

C'est de l'identité même du territoire, croisement de l'histoire et de la géographie, qu'il est question ici.

Pour cela les limites de l'urbanisation avec les espaces dans lesquels elle s'intègre doit être qualitative, en tenant compte de la perception de l'habitant ou du visiteur qui entre dans les espaces urbanisés.

Par ailleurs, à une échelle plus fine, il s'agit de re-questionner la dialectique de chaque projet d'aménagement avec le paysage de DLVA.

Cette orientation s'appuie ainsi sur trois principes clefs :

1.2.1 Travailler les limites et les accroches urbaines afin d'établir un rapport qualitatif entre ville/nature ou ville/campagne

Les pôles urbains doivent prévoir une urbanisation qui préserve et renforce les silhouettes des villages existantes. Il s'agira, d'une part de concentrer et privilégier l'urbanisation autour des noyaux villageois historiques, pour densifier les villages dans leurs limites actuelles, d'autre part d'améliorer l'intégration des bâtiments existants dans le paysage. Il s'agira enfin de conserver des espaces de respiration autour des villages.

1.2.2 Organiser et protéger les entrées de ville afin d'éviter la banalisation du paysage

Plus spécifiquement, afin d'assurer la protection des zones agricoles et établir des limites claires pour le futur, il conviendra :

- d'instaurer des coupures d'urbanisation afin de préserver des zones de respiration entre les agglomérations.
- de préserver l'équilibre paysage ouvert/paysage fermé (diversité des cultures/vergers et maintien des corridors écologiques).
- de veiller à l'intégration paysagère des hangars agricoles.
- de mettre en place des politiques de requalification des zones d'activités économiques.
- de traiter les entrées de villes pour valoriser et protéger les bords de voies.

Enfin, la protection, la gestion et la mise en valeur des structures végétales et minérales qui créent l'authenticité des sites devront être facilitées (travail sur les cônes de vues et les ruptures d'urbanisation à réaliser dans les documents d'urbanisme).

1.2.3 Respecter les caractéristiques des sites pour tout aménagement et toute urbanisation.

Il s'agit de comprendre comment activité humaine et territoire ont interagi l'une sur l'autre pour façonner le paysage et définir des formes d'occupation spécifique.

Par exemple, les désordres occasionnés au fonctionnement du ruissellement pluvial (effet de barrage du canal EDF, de l'autoroute, de la voie ferrée, suppression des fossés de drainage dans les lotissements, etc.) sont nombreux. « Retrouver le chemin de l'eau » permettrait de conserver l'efficacité des réseaux construits par les anciens et de favoriser une meilleure gestion des eaux de pluies.

« Retrouver les lignes de force d'un paysage » permettrait également d'inscrire les urbanisations à venir dans une composition d'ensemble et de faire dialoguer au mieux l'aménagement avec le reste de l'espace et donc de préserver l'identité

paysagère de DLVA. Cette approche nécessite une vision stratégique de la part de la DLVA et de chacune des communes qui la compose dans le développement de leur projet local. Il s'agit d'identifier les sites les plus favorables pour accueillir les différentes activités envisagées par le présent PADD, pour ne pas déqualifier le territoire.

OBJECTIF 2 : PRÉSERVER ET RENFORCER LA BIODIVERSITÉ ET LES ECOSYSTEMES

ORIENTATION 2.1. : AFFIRMER LES MILIEUX NATURELS ET LA BIODIVERSITÉ QU'ILS SUPPORTENT COMME UNE COMPOSANTE FORTE DU TERRITOIRE, DE SON PATRIMOINE ET DE SA QUALITÉ DE VIE

Les espaces naturels doivent être également protégés prioritairement et se voir interdits à l'urbanisation, afin de limiter l'impact des activités humaines sur leur fonctionnement (protection du continuum hygrophile et renforcement des continuums écologiques). Les éléments naturels (boisements, rivières, ripisylves, milieux ouverts...) doivent être considérés à la fois pour leur rôle écologique majeur et en tant que ressources du territoire.

Il s'agit de protéger non seulement les espaces faisant l'objet de mesures de classement ou de protection au niveau national ou européen, mais aussi les espaces méritant une prise en compte spécifique au niveau local (Asse, Verdon, Lague, Le Colostre, le Lauzon) ou l'ensemble des milieux nécessaires au maintien des écosystèmes de Durance Lubéron Verdon Agglomération.

L'ensemble de ces éléments doivent constituer le socle du dispositif de Trame Verte et Bleue du territoire (TVB), c'est-à-dire un réseau écologique qui permet aux écosystèmes de DLVA de se régénérer et de maintenir durablement la biodiversité existante.

2.1.1 Préserver la biodiversité et les écosystèmes au moyen d'un projet de Trame Verte et Bleue

La Durance est un couloir biogéographique à la confluence de 2 zones bioclimatiques : le milieu médio-européen et le milieu méditerranéen, emprunté pour les échanges et les migrations faunistiques et floristiques.

La protection des sites et ainsi que celle de l'ensemble des milieux qui concourent au maintien pérenne de la biodiversité et des écosystèmes de l'ensemble Durance Verdon est donc une des priorités du PADD de DLVA, qui doit favoriser la qualité de l'environnement et du cadre de vie des générations futures.

Ainsi DLVA présente une grande naturalité sur l'ensemble de son territoire qu'il convient de prendre en compte de façon systématique dans tout aménagement.

Le projet de Trame Verte et Bleue de DLVA s'organise ainsi autour de trois grands principes qui devront être repris et déclinés dans le DOO. Ces principes englobent et précisent les dispositions du Schéma Régional de Cohérence écologique de la Région PACA.

Prendre en compte les milieux supports de richesse et de fonctionnalités écologiques

Sur le territoire de DLVA, trois grands types de milieux nécessitent d'être pris en compte et valorisés dans le cadre de son aménagement :

- les milieux forestiers, dont l'ensemble des massifs et des forêts domaniales.
- les milieux ouverts, voire semi-ouverts, recouvrant un ensemble de milieux naturels et agro-pastoraux de types landes et garrigues.
- des milieux mixtes, plus ordinaires mais supports de fonctionnalités importantes.
- les milieux humides et cours d'eau.

Valoriser les outils de préservation, de gestion et de connaissance présents sur le territoire DLVA dans le cadre de sa trame verte et bleue

Le territoire du SCoT bénéficie de plusieurs périmètres de protection des espaces naturels, sites et paysages.

Cet état de fait est la conséquence réglementaire de la richesse écologique de ce territoire à travers les divers habitats qu'il recèle, mais également de sa situation stratégique du point de vue des continuités écologiques.

Ainsi DLVA abrite des périmètres à statuts tels que la réserve de biosphère, la réserve naturelle nationale du Lubéron, des sites couverts par des arrêtés de

protection du biotope ou bien encore des sites Natura 2000. Ces espaces fonctionnels apparaissent pertinents pour structurer le réseau écologique de DLVA.

D'autres espaces naturels couverts par des mesures d'inventaires (notamment la ZNIEFF sur le plateau de Valensole et de son tombant sur la vallée de la Durance) méritent également une prise en compte dans le projet de Trame Verte et Bleue. En effet, ces espaces revêtent une grande importance éco-paysagère en perception depuis les villes et villages de la rive droite de la Durance, ou bien couvrent des espaces naturels dans lesquels il n'est pas souhaitable de développer d'autres activités qu'agricoles, forestières ou de loisirs.

Préserver ou rétablir les corridors aquatiques

L'important réseau hydrographique (cours d'eau, plans d'eau, canaux et fossés, soit plus de 1 100 km de linéaire) joue un rôle primordial sur l'écologie et le paysage, avec une grande richesse biologique comprenant des espèces aquatiques (poissons, écrevisses...) ou liées aux zones humides (oiseaux d'eau, libellules, mammifères amphibies...), des poissons à forte valeur patrimoniale (blageon, barbeau méridional) mais également des invertébrés protégés et rares comme l'agrion de mercure.

Les ripisylves permettent de hauts niveaux de richesse en procurant gîtes et caches à de nombreuses espèces (oiseaux, chiroptères) et en fournissant des ressources alimentaires en grande quantité grâce au foisonnement de baies et d'insectes phytophages ou liés aux milieux humides.

Ces corridors hydro-écologiques à conserver ou à créer (CHECC) sont fondamentaux pour un développement durable du territoire. Ils se déclinent en 3 niveaux :

- le premier niveau est celui des grands couloirs de remontées et de migrations biologiques induits par les grands cours d'eau et d'un bassin supérieur à 2 000 km² (Durance et Verdon – échelle régionale).
- le deuxième niveau est celui des cours d'eau d'un bassin versant supérieur à 200 km² (Asse, Largue et Colostre-Mauroue – échelle grand DLVA).
- le troisième niveau, le plus important au niveau local, est celui des petits cours d'eau et notamment les canaux, tels que le canal de Manosque, qui permettent d'une part de relier les collines et plateaux aux plaines

Durance- Verdon, et d'autre part de créer des voies naturelles privilégiées à travers les plateaux. Ces deux types de couloirs étant aujourd'hui coupés voire déconnectés.

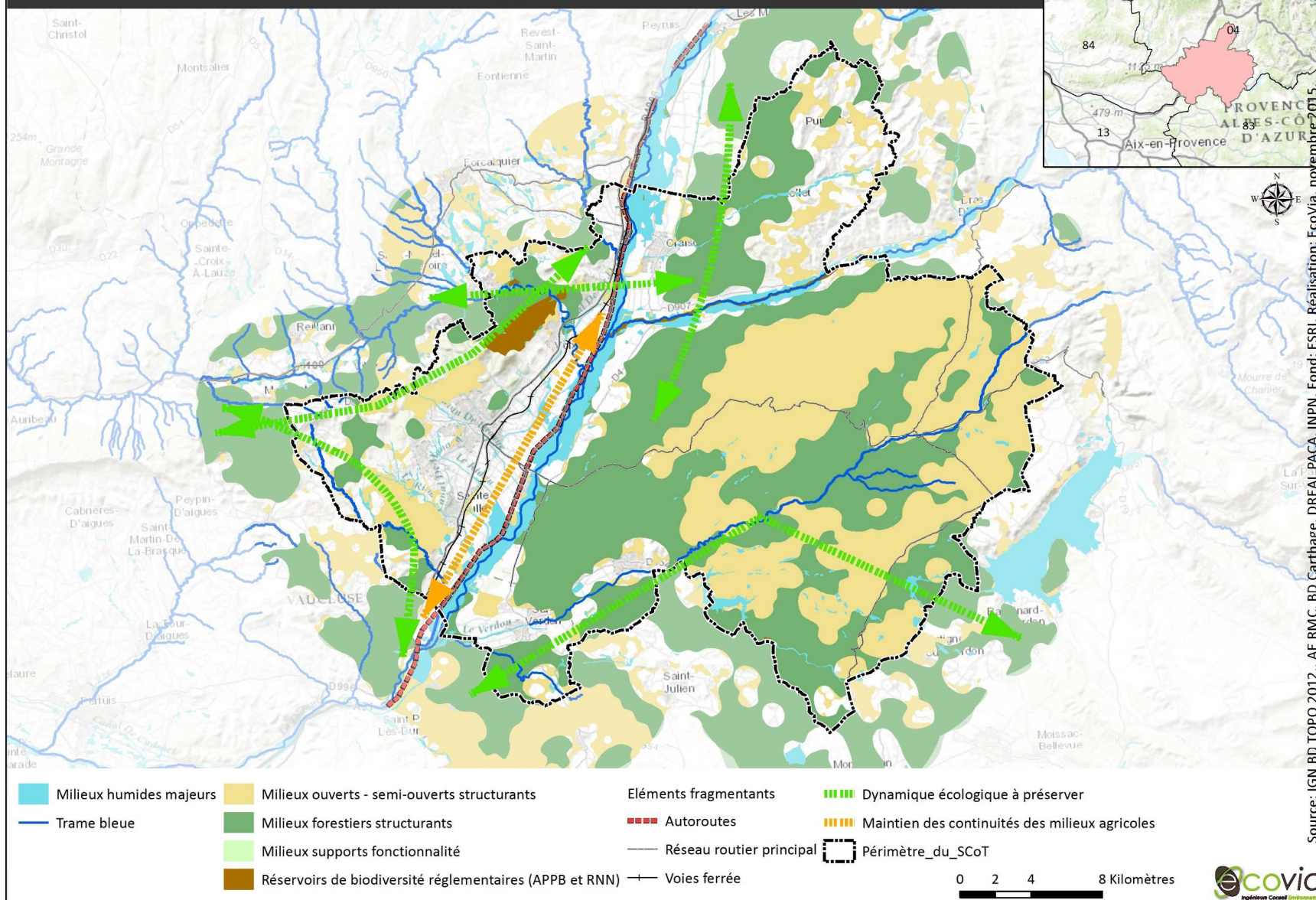
ORIENTATION 2.2. : RESTAURER ET VALORISER LA NATURE EN VILLE

Les liaisons naturelles ne doivent pas s'arrêter aux portes de la ville ou des villages. La promotion de la biodiversité en ville implique une nouvelle pratique de l'aménagement urbain qui favorise la préservation ou la création des trames vertes (réseau d'espaces verts vierges connectés entre eux) afin de permettre une biodiversité et une perméabilité naturelle.

Ces espaces en milieu urbain constitueront en outre des supports idéaux pour les liaisons douces (vélos, marche) que la DLVA entend développer.

Cet objectif trouvera matière à mise en œuvre à travers l'aménagement des cours d'eau et canaux d'irrigation qui, descendant des collines, traversent les agglomérations. On peut citer les rious des Couquières et de Drouille à Manosque, le Chaffère à Sainte-Tulle, le ruisseau de Corbières, de Saint-Saturnin à Villeneuve, la Rancure à Oraison, les ravins de Laval et de Goubette à Gréoux, le ravin d'Albosc à Esparron (et d'une manière générale tous les valats, rious, vallons, présents dans les espaces urbanisés) ainsi que les canaux de Manosque et de la Brillanne.

Vers une Trame Verte et Bleue : Fonctionnalités écologiques et milieux associés du SCoT DLVA





Ambition II – Structurer le territoire pour maîtriser et rééquilibrer son développement

Un territoire à forte dynamique démographique

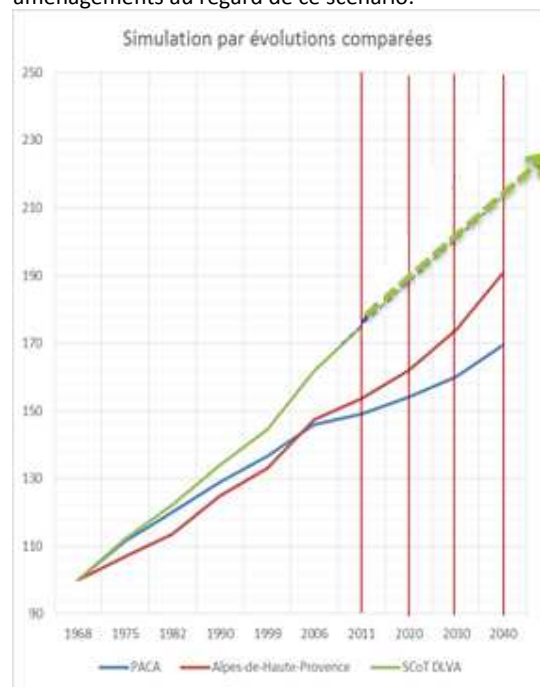
Le projet du SCoT de 2012 soulignait l'exceptionnelle attractivité du territoire qui se traduit par un très fort essor démographique.

Cette tendance se confirme encore aujourd'hui. L'actualisation des éléments de diagnostic et notamment des recensements de l'INSEE démontre qu'entre 1999 et 2011 le territoire de DLVA compte 10 300 habitants de plus, soit une croissance démographique d'environ +1,5%/an, dont +1,4%/an essentiellement due aux migrations.





Cette croissance démographique correspond à elle seule à près de la moitié de la croissance du département ; et si l'on se réfère au pas de temps 2006-2011, elle correspond alors à 66% de la croissance du département !

Les hypothèses du précédent SCoT prévoyaient jusqu'à 15 000 habitants supplémentaires à l'horizon de 15 ans. Le PLH de 2014 et l'actualisation des tendances d'évolution réalisées depuis lors indiquent que le territoire doit envisager de construire son projet autour d'une perspective démographique toujours soutenue, mais en ralentissement comparativement à la dernière décennie, à l'image des tendances observées sur l'ensemble de la France et la Région. Ainsi le SCoT actualisé de DLVA prévoit un accueil de population supplémentaire d'environ + 14 500 habitants environ d'ici à 2035.

Ainsi, même si cette hypothèse reste un « maximum », il convient dans le cadre d'un projet de planification tel que le SCoT, de prévoir les besoins en équipements, services et aménagements au regard de ce scénario.



Un risque de désorganisation de la structure territoriale lié au phénomène de périurbanisation

	Population 1999	Population 2012 (estimation SCoT)	Population 2030	Évolution de l'armature
1-Ville centre	39%	39%	37%	
2-Pôles relais	24%	26%	27%	
3-Pôles de proximité	26%	27%	27%	
4-Villages isolés	7%	8%	9%	

Répartition de la population entre 1999 et 2012 et projection tendancielle sur 2030 : une possible désorganisation du territoire

On constate que si la tendance à l'œuvre se poursuit, la population s'accroîtra principalement sur les communes jouant un rôle de pôles relais, mais aussi sur les villages isolés, au détriment de la polarité centre que constitue la ville de Manosque.

Cela risque d'entraîner des phénomènes de périurbanisation importants avec des problématiques en lien : les villages qui accueillent cette population développent du logement principalement dans des tissus urbains peu denses, sans pour autant produire les services associés qui restent dans les pôles de niveau plus élevé.

Cette mécanique peut être à terme très pénalisante et porter atteinte au devenir du territoire, notamment :

- à son cadre de vie par banalisation du paysage lié au mode d'urbanisation péri-urbain.
- à ses ressources par surconsommation des espaces naturels et agricoles.
- à son attractivité par une dilution des services nécessaires à la vie des ménages et la disparition des plus hauts niveaux de services présents sur la ville centre de Manosque, qui ne trouverait plus sur le long terme l'assise de population nécessaire pour les maintenir.

Le développement urbain constaté depuis les 30 dernières années, avec des rythmes variables d'une commune à l'autre, correspond bien ainsi à un phénomène de périurbanisation.

Malgré une tendance globale de diminution de la consommation d'espace par logement sur le territoire, on constate que plus les communes sont petites et rurales, moins la densité des extensions est grande (phénomène mitage), ce qui entraîne une surconsommation relative d'espace et une hypertrophie des zones urbanisées (étalement urbain) par rapport aux centres villageois dont les limites ne changent guère.

Cette tendance a pour effet d'impacter le paysage avec le mitage des collines, notamment les piémonts du Luberon, d'autre part d'augmenter progressivement les temps et distances de déplacements entre périphérie et ville centre.

L'accroissement de ces déplacements risque d'augmenter à terme les phénomènes de congestion de trafic et d'allongement des temps de parcours, facteurs de surconsommation énergétique, de pollution et de dégradation du cadre de vie des habitants.

L'enjeu de mobilité des habitants, c'est-à-dire de besoin de déplacements liés à leurs activités courantes (emploi, scolarité, achats quotidiens ou exceptionnels, médical etc.), nécessite de se poser la question de la répartition spatiale des habitants, de leurs emplois, des services et des activités dont ils ont besoin pour leur vie quotidienne.

Transports : besoin de modernisation et de meilleure lisibilité du réseau de circulation afin de servir une organisation équilibrée du territoire.

Les études de circulation menées en parallèle du SCoT en 2009 et 2010 ont permis de mieux comprendre les logiques de déplacements sur le territoire.

Celles-ci mettent en évidence la nécessité impérieuse à très court-terme de trouver des alternatives aux dysfonctionnements de la RD 907 et de la RD 4096 dans et au nord de Manosque, puis à plus long terme au sud. Cette réflexion est menée avec le département, gestionnaire des voiries majeures, pour rechercher une solution adaptée à la confrontation du trafic de transit et d'échange sur ces deux voiries mais aussi sur les grandes liaisons interurbaines du territoire.

En complément, le PADD 2012 proposait la mise en place d'une stratégie multimodale des transports qui verra prochainement le jour sur le territoire. Le plan global des déplacements a été approuvé à la fin de l'année 2015 Cette stratégie se base sur l'opportunité pour DLVA de disposer de son propre réseau

de transport public ainsi que sur le développement des offres de déplacements alternatives à la voiture.

Les réponses à ces constats

Pour faire face à ces constats, DLVA veut mettre en place dans son Projet d'Aménagement et de Développement Durable les quatre principes fondateurs suivants :

- permettre le développement de toutes les communes...
- ... mais proposer une armature urbaine et territoriale qui devra guider l'installation des ménages par la ventilation de l'effort de production de logements et des services associés nécessaires pour accueillir cette population.
- développer des modes d'urbanisation permettant de limiter les consommations d'espace.
- améliorer et diversifier l'offre de transport pour faciliter les déplacements et améliorer le fonctionnement global de DLVA.

OBJECTIF 3 : ORGANISER ET STRUCTURER LE TERRITOIRE POUR ACCUEILLIR ENVIRON 14 500 HABITANTS SUPPLÉMENTAIRES D'ICI 2035

ORIENTATION 3.1. : ASSURER LA PRODUCTION DE 510 LOGEMENTS PAR AN, DIVERSIFIÉS ET REpondANT AUX BESOINS DU TERRITOIRE

A l'échelle du territoire du SCoT, il est nécessaire de proposer une production de logements suffisante pour permettre la fixation des actifs d'aujourd'hui et de demain.

Il convient pour cela de prévoir la production de 510 logements par an. Le besoin de production de logements proposé par le PLH, de 500 logements/an reste de ce fait extrêmement proche des besoins identifiés pour le projet d'aménagement de DLVA.

3.1.1 Produire des logements pour répondre aux besoins de toutes les catégories de population et étoffer le parcours résidentiel.

Concernant le besoin de logement, il conviendra en particulier :

- de s'assurer de la fixation des jeunes actifs travaillant sur le territoire.
- de créer des logements spécifiques pour les étudiants, actifs en long et moyen séjour et personnes en difficultés.
- de développer des structures pour personnes âgées afin d'anticiper le vieillissement de la population.
- de maintenir la population ou de permettre l'accueil de nouveaux habitants dans les communes rurales en développant l'offre de logements locatifs.

3.1.2 Réduire le déficit en logements sociaux et mieux les répartir sur le territoire.

Il s'agira, en particulier au sein des pôles urbains et villageois, de développer les outils réglementaires afin de poursuivre les objectifs de la loi SRU et de rattraper les retards du territoire en matière de production de logements sociaux, en parfaite continuité avec les objectifs du PLH en vigueur.

ORIENTATION 3.2. : PERMETTRE UN DÉVELOPPEMENT POUR TOUS EN ORGANISANT UNE ARMATURE TERRITORIALE STRUCTURANTE

L'organisation et la structuration du territoire par son armature urbaine repose sur la recherche d'équilibres et de complémentarités permettant à chaque composante territoriale de conserver et de valoriser chaque identité communale, tout en veillant à assurer l'accès de la population aux fondamentaux de la vie quotidienne.

Cet objectif oblige à un effort général d'organisation de la distribution des aménagements, des équipements et des logements. Il précède ainsi le déploiement de l'ensemble des politiques publiques en organisant un cadre général de cohérence, de complémentarités et de synergies.

Le développement envisagé par DLVA s'appuie ainsi sur deux principes :

3.2.1 Permettre un développement au service de tous

Il s'agit ici de réaffirmer le fait que le projet de DLVA envisage simultanément un développement de la population et des services pour chaque commune.

Ce développement doit se faire dans le respect de son identité urbaine ou villageoise, mais aussi en fonction des capacités d'investissement communales nécessaires pour sécuriser le besoin en équipement et réseaux que cela engendre.

3.2.2 Renforcer l'armature territoriale grâce au développement de DLVA

Il s'agit de développer le territoire autour d'une armature spatiale composée de 4 niveaux, conforme par ailleurs à l'esprit du SCoT de 2012 et au PLH de 2014.

- **le pôle principal composé de la commune de Manosque** : Manosque affirme son rôle de ville-centre en rassemblant la majorité des commerces de toutes catégories.
- **les pôles-relais, comprenant Oraison, Sainte-Tulle, Vinon-sur-Verdon et Gréoux-Les-Bains** : ils jouent un rôle important d'attraction des communes environnantes pour les besoins intermédiaires (collèges,

supermarchés...), les services et équipements publics, mais aussi les services marchands.

- **les pôles de proximité, comprenant La Brillanne, Villeneuve, Volx, Pierrevert, Valensole et Riez**, qui permettent notamment le maintien des services de proximité et d'équipements locaux nécessaires à la vie collective.
- **Les poles villageois** de Montfuron, Corbières, Quinson, Saint-Laurent-du-Verdon, Allemagne-en-Provence, Brunet, Le Castellet, Entrevennes, Esparron-de-Verdon, Montagnac-Montpezat, Puimichel, Puimoisson, Roumoules, Saint-Maime, Saint-Martin-de-Brômes, qui assurent le reste du développement local notamment touristique et culturel, et les besoins résidentiels particuliers.

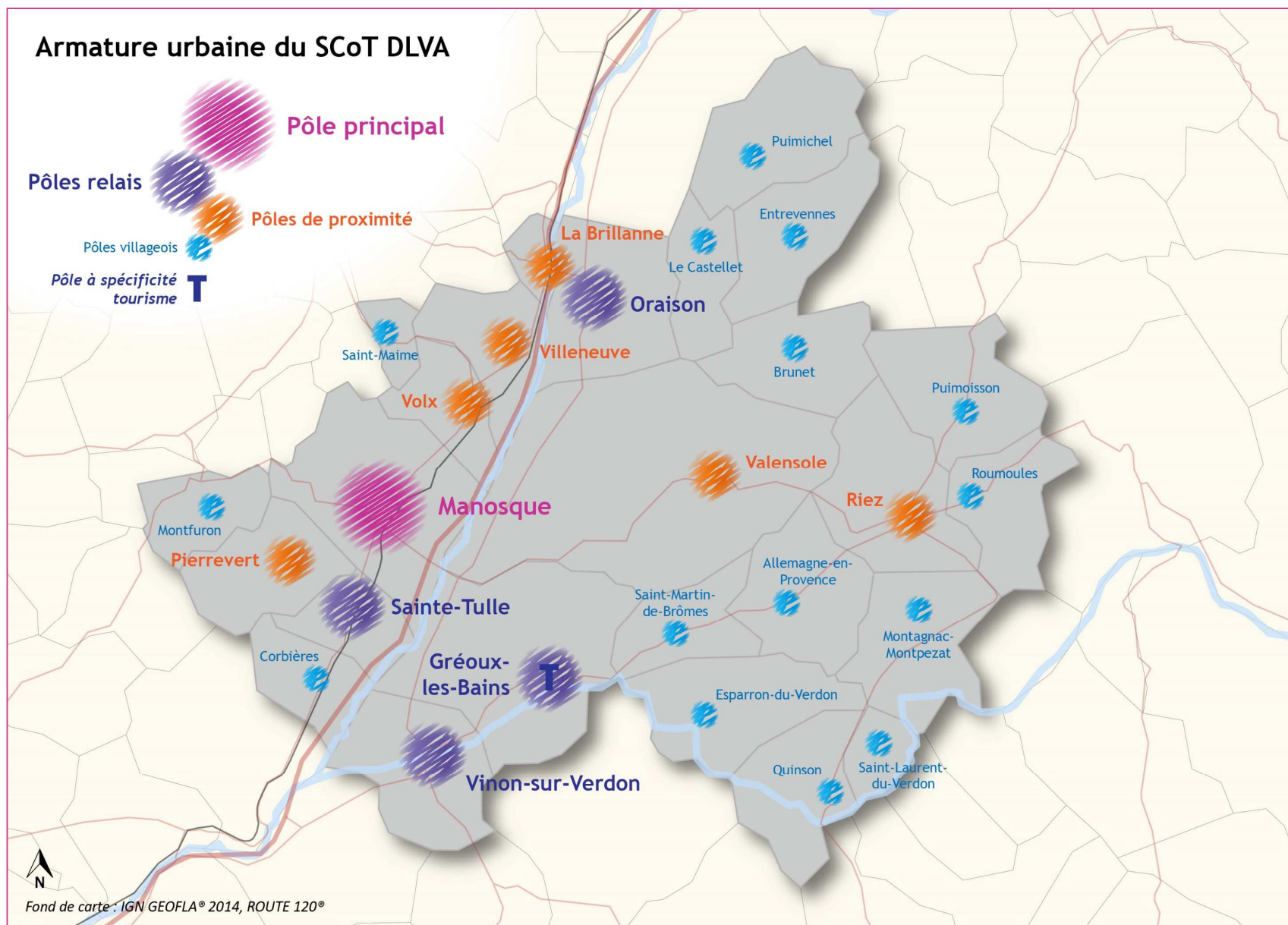
L'ensemble de ces 4 niveaux interagissent et se développent en synergie et complémentarité de fonctions.

Cette armature constitue le référentiel territorial pour la mise en œuvre et la distribution des politiques en matière de logements, de transports, d'équipements et de services.

Elle permet d'une part de satisfaire les besoins de la population existante et d'autre part d'adapter le rythme de croissance de la population aux capacités des équipements existants

Cette répartition est essentielle car elle conditionne la qualité du cadre de vie et participe à l'attractivité du territoire. Elle permet en outre d'éviter une dispersion des services qui serait préjudiciable à l'attractivité du territoire et à la qualité de vie des habitants, et de limiter les besoins en déplacements.

La répartition des productions de logements et des équipements et services devra favoriser le renforcement du pôle centre et des pôles-relais, sans freiner pour autant les niveaux de proximité et les autres communes à l'identité plus rurale.



ORIENTATION 3.3. : URBANISER AUTREMENT

3.3.1 Limiter la consommation d'espace dans le développement de DLVA

En cohérence avec sa première ambition de préservation de ses espaces et de ses paysages naturels et agricoles, DLVA souhaite être vertueuse en matière de consommation foncière dans son développement, qu'il soit résidentiel ou économique.

Un objectif d'environ - 51% de consommation d'espace est ainsi recherché par la mise en œuvre du SCoT.

Il s'agit donc de favoriser la création de formes urbaines adaptées à une production architecturale plus resserrée, tout en composant avec les deux visages du territoire : ruralité / urbanité. A ce titre, la mise en valeur des entrées de ville et d'une façon plus générale des franges urbaines sera particulièrement recherchée.

Les nouvelles formes de développement préservant les potentialités agronomiques du territoire de DLVA doivent être mise en œuvre en prenant en compte les dynamiques différenciées du val de Durance, soumis à une pression plus importante d'un point de vue démographique ainsi qu'à des phénomènes de périurbanisation ; par rapport à celles du plateau de Valensole marqué par des développements des bourgs villageois dans un contexte de ruralité.

Afin de faciliter la mise en œuvre de ces nouveaux modes d'urbanisation, DLVA souhaite promouvoir le développement des plans d'aménagements d'ensembles dans la planification des opérations d'aménagements résidentiels comme économiques. Ces projets d'aménagements d'ensembles devront notamment intégrer les principes suivants :

- toute extension d'urbanisation nouvelle doit se faire autour de la création de nouvelles rues, de nouvelles places ou de nouveaux boulevards.
- les opérations d'aménagement devront présenter des plans de composition qui dépasseront la simple création de voies de desserte pour affirmer les espaces publics dans le développement urbain.

- donner une part importante à la création de nouvelles perspectives urbaines, prévoyant une place importante au déplacement des piétons et aux modes doux, en prévoyant un maillage avec les quartiers voisins.

3.3.2 Réinvestir les centres urbains et les requalifier

Limiter la consommation d'espace conduit à rechercher prioritairement la rationalisation de l'urbanisation au sein des périmètres urbains existants : utilisation des dents creuses, densification et restructuration progressive des espaces de faible intensité urbaine avec un gain chaque fois que cela sera possible en densité et en mixité sociale et fonctionnelle.

Ces secteurs seront en particulier recherchés à proximité des réseaux de transports en commun (existants ou programmés), des points d'échanges multimodaux, des équipements publics structurants et des pôles commerciaux.

Ainsi, seront visés simultanément et en priorité le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux.

Ce travail se fera en complémentarité avec une reconquête du parc ancien de logements et des logements vacants, au sein des centres villes et des centres villageois.

Les opérations menées dans chaque commune par le biais d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH, OPAH-RU, RHI) doivent être maintenues, voire développées, au niveau intercommunal.

Il conviendra notamment d'inciter la rénovation des logements insalubres.

Cette action peut revêtir différentes formes :

- Aides incitatives aux propriétaires bailleurs et aux nouveaux occupants locataires ou accédants à la propriété (primes, subventions).
- Maîtrise foncière et conventionnement avec un organisme HLM pour réhabilitation et remise sur le marché des logements.
- Aides fiscales..

3.3.3 Concevoir une approche intégrée du développement urbain

Composer avec les risques

Le territoire du SCoT est un territoire « à risques » : risques naturels (inondation, feux de forêt, mouvement de terrain, sismique) mais aussi risques technologiques (rupture de barrage, industriel, nucléaire) et aucune commune n'est exempte d'au moins un de ces risques.

Forts de ce constat et des aléas identifiés, l'urbanisation en général et plus précisément les programmes d'aménagement devront prendre en compte ces risques et composer avec eux, conformément aux prescriptions des plans de prévention. Il s'agit ainsi de réduire le nombre d'habitants exposés et qu'à tout le moins, les risques ne soient pas accrus (par imperméabilisation des sols par exemple).

De plus, le SCoT et plus largement les élus du territoire s'opposent à l'exploitation du gaz de schiste afin notamment de ne pas accroître les facteurs de risques.

Sécuriser la ressource en eau

Il s'agit dans le cadre du développement urbain de s'assurer de la pérennité de la ressource et de sa bonne mobilisation grâce à deux principes fondamentaux que DLVA souhaite mettre en avant dans le cadre de son développement :

- assurer la pérennité de la ressource, en lien avec la préservation des nappes phréatiques de la Durance.
- étudier la possibilité de développer les points sources, notamment en direction du Verdon, ce qui permettrait de diversifier et de sécuriser la ressource.

3.3.4 Conforter l'aménagement numérique des territoires

Depuis la loi Grenelle 2, le SCoT doit s'intéresser aux infrastructures de communication électronique présentes sur le territoire, à l'irrigation de ce dernier et à leur développement potentiel.

Cette orientation traduit des enjeux de cohésion sociale au bénéfice de toutes les catégories de population.

La notion d'aménagement numérique doit s'inscrire dans une cohérence d'ensemble avec les autres composantes de l'aménagement.

Le principal objectif est d'évaluer la différence entre ce qui existe en matière d'infrastructures et les besoins liés aux objectifs en termes d'usages et de services.

La hiérarchie des besoins qui en découle doit permettre un accès adapté aux services en lignes par les habitants :

- les polarités et les zones de densité urbaine seront prioritairement équipées.
- les zones d'habitat diffus devront bénéficier d'un certain niveau de desserte (mise en place d'espaces numériques de proximité ou disponibilité d'un accès Haut Débit sur ces espaces).

OBJECTIF 4 : APPUYER LE DÉVELOPPEMENT SUR UNE MOBILITÉ AMÉLIORÉE

ORIENTATION 4.1. : REPENSER LES GRANDS AXES DE CIRCULATION ET ELABORER UN SCHEMA DIRECTEUR A LONG TERME

4.1.1 Réfléchir au fonctionnement de la RD 907

La RD 907 est l'axe d'entrée dans Manosque depuis l'autoroute et la rive gauche. Cet axe doit être repensé avec la reconstruction ou la rénovation du franchissement sur la Durance vers Vinon-sur-Verdon via la création d'un nouveau pont, ainsi que par la requalification de l'entrée est de Manosque.

4.1.2 Aménager des voies d'évitement

Il s'agit d'aménager de nouveaux accès selon des logiques de desserte de quartiers et non de déviation. Deux secteurs importants doivent être traités :

- Manosque nord et sud dans l'objectif de favoriser les échanges, de trouver des itinéraires plus directs et de relier les quartiers entre eux.
- La Durance au sud du territoire dont on doit favoriser le franchissement.

4.1.3 Contenir le transit au travers des centres villes

DLVA souhaite engager une réflexion concernant des voies de liaison inter-quartiers qui permettraient d'apaiser les zones centrales et de réorganiser les stationnements pour valoriser les commerces et les services. La Brillanne, Oraison, Volx, Vinon, Saint -Tulle et Gréoux-les-Bains sont les villes concernées.

ORIENTATION 4.2. : FAVORISER DE NOUVEAUX COMPORTEMENTS EN PROPOSANT DES SOLUTIONS ALTERNATIVES A LA VOITURE INDIVIDUELLE

4.2.1 « Trans Agglo » : Le nouveau réseau de transport public de l'agglomération au cœur de la mobilité territoriale

Depuis 2015, le nouveau réseau de transport en commun de l'agglomération est opérationnel. Il affirme la volonté politique de DLVA de disposer d'une offre publique de déplacements performante et adaptable aux évolutions de son territoire et aux besoins de sa population.

Ainsi cette offre vise à répondre aux objectifs suivants :

- répondre à un objectif de solidarité territoriale par la desserte de l'ensemble des communes, notamment grâce à des solutions complémentaires de rabattement composées d'une offre de transport à la demande et d'un maillage de parc ou de stationnement relais.
- structurer le réseau autour des 3 principaux niveaux de polarité de l'armature urbaine décrite ci-dessus avec en priorité :
 - le pôle principal de la ville de Manosque,
 - les pôles relais de Sainte-Tulle, Oraison, Vinon-sur-Verdon, Gréoux-les-Bains,
 - les pôles de proximité de Riez, Volx, Villeneuve, La Brillanne, Valensole.
- desservir les principaux pôles générateurs que sont les espaces économiques, les quartiers d'habitat, les établissements scolaires et les zones d'activités économiques commerciales et d'équipement.
- développer l'articulation avec l'ensemble du territoire régional et la métropole, notamment grâce aux réseaux ferrés et aux lignes TER et LER. Les espaces proches de ce réseau doivent être des zones de développement préférentielles pour l'urbanisation et l'accueil de population.

4.2.2 Favoriser la politique de co-voiturage et d'autopartage

C'est une véritable stratégie de développement de modes de transports alternatifs à la voiture que DLVA entend développer. Ainsi, au-delà de la politique de transport public, il convient de favoriser un usage alternatif à la voiture et en premier lieu le co-voiturage et l'autopartage.

Il s'agit ainsi de développer des aires de covoiturage pour faciliter la rencontre inter-usagers, au sortir de certains bourgs et villages, mais aussi de certaines zones particulièrement propices, par exemple en proximité d'autoroute (La Brillanne, Rive gauche...).

Ces aires de covoiturage doivent notamment s'envisager pour faciliter le rabattement des usagers des villages et des bourgs isolés vers le réseau de transport en commun et donc être à proximité piétonne des arrêts du réseau Trans Agglo.

4.2.3 Développer les modes de déplacement vélos et piétons selon des logiques « utiles »

Il s'agit de développer les modes actifs sur l'ensemble du territoire et de travailler sur trois axes : domicile/travail, domicile/école, déplacement.

Le déploiement des modes actifs se fera ainsi selon deux approches :

- une approche anticipatoire, en intégrant les cheminements piéton et vélo dans les projets d'aménagement et lors de l'ouverture de nouvelles zones urbaines.
- une approche en termes d'équipements, afin de faciliter l'utilisation et le déploiement des modes actifs au sein du territoire.

Ainsi les objectifs de DLVA en la matière sont les suivants :

- faciliter le déplacement vélo quotidien, par le développement de continuités cyclables et par des connexions avec les zones d'emplois, les pôles scolaires et les points d'échanges : aires de co-voiturage, gares...
- favoriser le stationnement des vélos et point de recharges vélos électriques dans les centres et devant les équipements et commerces, mais également à proximité des stations ferroviaires et du réseau Trans Agglo.
- sécuriser les itinéraires et les stationnements vélos.
- créer un axe fort nord/sud de type voie verte adapté aux besoins de déplacements domicile/travail et domicile/école mais aussi utilisable en loisir.
- développer la mixité des fonctions urbaines.
- favoriser les formes urbaines compactes et les cheminements directs piétonniers dans les projets d'aménagements, en lien avec l'offre de stationnement.
- recréer la continuité piétonnière dans les projets de réqualification urbaine.

4.2.4 Créer une politique de stationnement basée sur le développement de véritables pôles multi-modaux accessibles et fonctionnels

L'alter-mobilité ne sera efficace que si l'offre de stationnement voiture répond à une politique cohérente.

Il s'agit de faciliter l'usage des modes actifs et des transports en commun dans les espaces publics mais aussi dans le même temps de favoriser le report des usagers de la voiture vers d'autres modes, tels que les transports publics et les modes actifs.

Ces parcs relais multimodaux doivent être des points d'ancrage de la réflexion sur le développement urbain, l'habitat et les commerces et services, qui devront se faire en priorité dans leur proximité. Enfin le développement entrepris pour faciliter l'essor des véhicules électriques sur le territoire, notamment grâce à des espaces de stationnement adaptés et équipés, doit se prolonger (Vélo à assistance électrique, voiture électrique...).

4.2.5 Maintenir un échange fort avec la Région pour renforcer les cadencements et créer de nouvelles haltes sur la Ligne TER (SNCF)

DLVA doit dialoguer avec les Autorités Organisatrices des Transports afin de renforcer les liaisons cadencées entre la Brillanne/ Oraison et Aix/Marseille. L'idée force est de valoriser les haltes TER (La Brillanne/Manosque/Sainte Tulle) et d'améliorer l'accessibilité aux gares par une large offre en stationnement gratuit aux abords de celles-ci, en veillant aux risques de conflits d'usages.

Que ce soit sur le TER ou la LER, il convient d'offrir aux usagers une alternative éco-durable au transport individuel.



Ambition III – Promouvoir et valoriser les ressources économiques et agricoles

Un projet de développement économique pour répondre aux enjeux de demain

En tant que projet politique, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable constitue une partie significative du projet de développement économique de la Communauté d'Agglomération.

Ainsi, le Schéma de Cohérence Territoriale permet

1. De conforter une stratégie de développement économique partagée par l'ensemble des élus et acteurs du territoire ;
2. De définir la stratégie d'aménagement commercial et artisanal et notamment de déterminer les espaces préférentiels d'implantation des commerces de grandes et moyennes surfaces dans le souci d'une meilleure organisation du territoire (garantie de la juste proximité) et afin de réduire les besoins de déplacements ;
3. De définir un positionnement et une image pour le développement et la promotion touristique du territoire de DLVA.

Ces points découlent du Code de l'urbanisme et doivent respecter les grands objectifs d'aménagement durable du territoire énoncés

Le SCoT encadre l'action publique à partir d'une vision de l'avenir du territoire de DLVA.

Un horizon large, la vision d'une double responsabilité

Dans le cadre du développement de la Métropole Aix-Marseille et de son influence régionale, DLVA doit valoriser ses atouts et renforcer ses arguments afin de s'affirmer dans la proximité de ce futur très grand ensemble.

Cette stratégie de développement doit se faire selon deux axes :

Par le développement propre du territoire de DLVA

L'ambition de poursuivre cette dynamique s'inscrit alors dans un triple mouvement accueil-emplois-mobilités :

- en favorisant l'accueil de nouvelles populations par la création de logements et l'offre de proximité adaptée (services, commerces...).
- en créant des emplois diversifiés qui permettent de renforcer la cohérence résidence-emploi, avec :

- la valorisation de l'École Internationale Iter implantée à Manosque,
 - la montée en puissance de l'Eco-Campus, centre de formation dédié aux énergies nouvelles, bientôt doté d'une pépinière d'entreprises,
 - l'attraction des entreprises participant à la création du réacteur d'ITER et destinées à en assurer la maintenance (horizon 40 à 50 années),
 - la mise en œuvre d'un dispositif d'accueil et de développement des activités et des entreprises, avec un schéma de zones d'activités, une offre d'immobilier (pépinière à l'éco-campus, hôtels d'entreprises, ...), une offre d'animation économique et de soutien aux porteurs de projets.
- en renforçant l'offre de mobilité, avec notamment le développement de l'offre SNCF à partir de la gare multimodale de Manosque, relayée par le pôle d'échanges de la Brillanne pour mieux desservir le secteur d'Oraison, et plus au nord la moyenne Durance et la Montagne de Lure.

En renforçant les partenariats avec les territoires proches

DLVA doit s'articuler avec les territoires limitrophes et travailler de concert avec les projets de développement adjacents dans le cadre d'un dialogue avec les EPCI voisins mais aussi les parcs de son territoire.

Un partenariat gagnant-gagnant doit permettre simultanément :

- d'associer ces territoires aux dynamiques de développement de Manosque et de la vallée de la Durance.
- d'augmenter le « volume » du développement de DLVA en élargissant sa base territoriale.

Des projets très diversifiés existent dès à présent et unissent déjà certains de ces territoires à DLVA : projet de méthanisation, développement de l'offre

culturelle... Ils devront être complétés entre autres dans les domaines de la mobilité, du tourisme, de l'agro-alimentaire.

Les conditions du développement du territoire de DLVA appuyés sur ses atouts propres

Le territoire de DLVA présente un double visage, une double nature :

- D'une part, à dominante encore rurale, le territoire de la Communauté d'Agglomération bénéficie d'un environnement relativement préservé des nuisances liées aux activités humaines en comparaison du littoral méditerranéen et du delta du Rhône. Ce cadre de vie est l'un de ses atouts de reconnaissance et d'attractivité : le développement économique conçu dans une logique de développement durable doit alors avoir pour objectif de le préserver comme un bien commun à laisser en héritage (et ainsi conforter son attractivité future).
- D'autre part, la Communauté d'Agglomération, dans laquelle le pôle urbain de Manosque (soit Manosque et les communes de la vallée de la Durance proches) assume un rôle de leadership, compte environ 56 000 habitants et près de 15 500 emplois dont une partie très significative dans des activités industrielles et associées.

C'est aussi un territoire qui connaît l'une des croissances les plus fortes de la région et du département, territoire de projets qui bénéficie d'importants effets d'entraînement liés au développement des métropoles du littoral méditerranéen. Ce territoire, qui se trouve aujourd'hui à la croisée des chemins, est en train de changer de dimension et doit prendre son destin en main pour ne pas subir les évolutions à venir.

Des perspectives de croissance fortes

Au cours des 12 dernières années (1999-2011), la population a augmenté de 20,6%. Au plan économique, son rythme de développement s'est fortement accéléré sur la période 1999-2010 : le territoire a gagné en 11 années plus de 5 100 emplois, soit autant que sur les 24 ans de la période 1975-1999.

Même si le territoire a éprouvé quelques difficultés liées à la conjoncture nationale et internationale, il reste très dynamique et bénéficie d'une forte attractivité résidentielle plutôt bien secondée par une attractivité économique significative.

Plusieurs éléments vont renforcer encore l'attractivité économique de DLVA avec notamment son positionnement au cœur de projets majeurs pour la Région PACA, l'Union Européenne et le Monde. En effet, le Commissariat à l'Energie Atomique et aux Energies Alternatives de Cadarache, à moins de 20 minutes de la plupart des communes du SCoT, a été choisi par la communauté internationale en 2005 pour accueillir le projet ITER. Les retombées du projet (emplois, foncier...) seront nombreuses et l'une des priorités du SCoT est de leur créer un cadre favorable.

Une ambition qualifiée et quantifiée

Face à ces défis, l'ambition du SCoT de DLVA s'articule en 3 axes complémentaires :

- ⇒ Réaffirmer le **positionnement et l'ambition économique du territoire à partir de ses spécificités historiques** (senteurs, saveurs et énergies durables)
- ⇒ Anticiper et favoriser les **retombées économiques des évolutions en cours (métropolisation, projet ITER)**
- ⇒ Organiser un **modèle de développement économique durable** qui valorise les richesses naturelles (plantes à parfum et aromatiques, ensoleillement...) et favorise une attractivité durable du territoire (qualité de vie, qualité de l'environnement...).

L'ambition du SCoT en termes de préservation des grands équilibres sociaux (taux d'activités, chômage, maîtrise autant qu'il est possible des échanges domicile-travail avec l'extérieur) appliquée aux perspectives démographiques retenues permet de calibrer l'objectif économique en termes d'emplois.

Ainsi, le SCOT vise un objectif de croissance de l'emploi cohérent par rapport aux évolutions démographiques envisagées, avec une progression comprise entre 5 000 et 7 000 emplois sur la période.

L'importance de cet objectif est aussi basée sur la valorisation simultanée de l'ensemble des filières et gisements avérés ou potentiels d'emplois :

- Filières de l'économie productive :
 - Agriculture et agro-alimentaire
 - Industrie et activités de maintenance, recherche (activités associées à ITER, filière Senteurs-Saveurs, énergies non carbonées...)
- Filières de l'économie présenteielle :
 - Commerces
 - Services à la personne et aux familles
- Activités touristiques
- etc.

OBJECTIF 5 : DÉVELOPPER LA SYNERGIE ENTRE AGRICULTURE ET ÉCONOMIE TERRITORIALE EN ENCOURAGEANT LE RAYONNEMENT DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE SUR LE TERRITOIRE DU SCoT

ORIENTATION 5.1. : DIVERSIFIER LES ACTIVITÉS AGRICOLES

5.1.1 Soutenir le développement des filières agricoles exportatrices ou spécifiques

DLVA est la deuxième EPCI régionale en matière de SAU. Les filières agricoles représentent donc un enjeu économique fort pour le territoire de DLVA. On peut citer à titre d'exemple l'arboriculture, les productions animales, la vigne (AOC Pierrevert), les plantes aromatiques et médicinales (PAPAM), la production de blé dur, le développement des semences (l'une des spécialités agricoles de la vallée, notamment à Sainte-Tulle et Corbières, dont la qualité est à haute valeur ajoutée).

Il s'agit de garantir les espaces nécessaires au maintien de ces filières mais aussi les infrastructures et équipements dont elles ont besoin, notamment les infrastructures d'irrigation.

5.1.2 Encourager la transformation des produits agricoles : développer les ateliers de transformation, la vente directe, l'agrotourisme

DLVA souhaite que les activités agrotouristiques sur les exploitations agricoles puissent être autorisées, à condition qu'elles apportent un revenu complémentaire à l'acte de production (et ne rentrent pas en concurrence avec l'acte de production) avec :

- la création de gîtes ruraux, tables d'hôtes, chambres d'hôtes et le développement de l'accueil à la ferme.
- la valorisation de bâtiments de caractère existants.
- la vente directe des produits de l'exploitation.

ORIENTATION 5.2. : PROMOUVOIR LA « VALEUR AJOUTÉE » DES PRODUCTIONS AGRICOLES LOCALES

5.2.1 Conforter les exploitations qui valorisent les productions du terroir

Les espaces qui assurent le déploiement des labels et des certifications ou bien encore des appellations d'origine nécessitent une attention particulière en termes de développement économique et de préservation des espaces agricoles.

Seront concernés les labels Agriculture Biologique, les AOC, la viande ovine, et les nouvelles marques telles que celle du Parc Naturel Régional du Verdon.

5.2.2 Appuyer la création de filières de proximité et développement des circuits courts

Il convient dans le développement de DLVA de conserver des espaces agricoles à proximité des pôles urbains, de multiplier les lieux de vente directe et les marchés de produits locaux, de développer les unités de transformation agro-alimentaires, de faire en sorte que les commerçants locaux deviennent des vecteurs de promotion des productions agricoles du territoire.

5.2.3 Valoriser l'intérêt de l'agriculture auprès de la population locale et touristique

Le SCoT reconnaît et apprécie la place prépondérante de l'agriculture dans le maintien de la qualité de vie sur son territoire : l'agriculture et ses paysages associés (vergers, champs cultivés, lavandins, vignes à flanc de colline, terrasses d'oliviers, pâturages...) entretiennent la qualité paysagère entre les espaces urbains. Il est nécessaire de communiquer sur l'agriculture, de restaurer le lien entre « urbain » et « agricole ».

Il faut faire connaître et reconnaître le territoire agricole du SCoT : organisation de marchés paysans fédérateurs, développement des fermes pédagogiques pour les scolaires et les touristes, libre cueillette à la ferme...

OBJECTIF 6 : AFFIRMER L'IDENTITÉ ÉCONOMIQUE DE DLVA

DLVA a l'avantage de disposer d'une économie productive et exportatrice particulièrement forte qui lui confère une image économique tournée vers les activités des senteurs et saveurs, des énergies non génératrices de gaz à effet de serre et de l'activité agricole. Le projet veut s'appuyer sur cette image pour construire l'avenir.

Ces deux secteurs, complétés par d'autres filières telles que l'alimentaire et les métiers de service, constituent les activités motrices de l'économie locale, pourvoyeuses de près du quart des emplois de l'agglomération.

Ils présentent en outre l'avantage d'être particulièrement attachés au territoire et à leur lieu de production.

En effet, les produits liés aux senteurs et saveurs (produits alimentaires, produits de beauté, parfums) sont des produits de terroir liés à l'image de la Provence et de sa flore (lavande, lavandin, olivier, argousier, amandier...).

Les risques de délocalisation sont donc a priori plus faibles que dans d'autres secteurs tels que l'automobile, la chimie, l'électronique ou encore le textile. Ces éléments renforcent l'objectif du SCoT de mettre en œuvre les conditions d'un épanouissement de toutes les composantes de la filière.

De même, la filière de l'énergie (ITER, hydroélectricité, solaire) s'est implantée et se développe sur le territoire à travers des choix politiques nationaux et internationaux (CEA Cadarache, ITER) de long terme ou en réponse à un environnement particulièrement attractif (présence de la Durance et du Verdon pour l'hydroélectricité, d'un ensoleillement exceptionnel pour le développement de l'énergie solaire).

Le SCoT souhaite s'appuyer sur les activités historiques et emblématiques du territoire afin d'affirmer l'identité économique de DLVA et ainsi accroître sa lisibilité auprès des investisseurs extérieurs.

L'objectif est de conforter la spécificité économique de DLVA afin qu'elle soit clairement identifiée comme une agglomération attractive, qui compte dans l'environnement économique régional. Elle est forte d'un système productif local structuré autour de valeurs porteuses : respect de l'environnement, promotion des produits du terroir, savoir-faire local...

ORIENTATION 6.1. : CONFORTER L'EFFET LEVIER DES ACTIVITÉS LIÉES AUX SENTEURS ET AUX SAVEURS, RATTACHÉES À L'IMAGE DE LA PROVENCE

6.1.1 Conforter le poids de la filière senteurs-saveurs et pérenniser son développement

Le SCoT conforte le rôle et le poids de l'industrie des senteurs et des saveurs dans l'économie de DLVA à travers les objectifs suivants :

- Faciliter le développement et l'épanouissement sur le territoire de l'Occitane à Manosque, entreprise motrice de la filière.
- engager une politique foncière volontariste afin de permettre l'accueil et le développement des entreprises de la filière (François Doucet, Terre d'Oc...).
- renforcer les fonctions de recherche et de formation et encourager le développement de filières de formation supérieure dans le domaine des senteurs et saveurs.
- développer des passerelles entre la production industrielle et le développement touristique (tourisme vert, tourisme industriel...) pour une meilleure promotion de la filière et un confortement de son image sur le territoire.
- renforcer les partenariats et connexions à une échelle élargie (Université Européenne des Saveurs et des Senteurs, mais aussi entreprises comme Distillerie et Domaines de Provence ou encore les laboratoires B.E.A.).
- renforcer le rôle du territoire en tant que pôle d'appui régional du pôle de compétitivité PASS.

6.1.2 Positionner le territoire de DLVA au sein des autres réseaux de compétitivité économique de PACA

L'objectif est d'appuyer le développement de l'industrie et de la recherche liés aux senteurs et aux saveurs, ainsi qu'aux énergies renouvelables. La majeure partie du territoire est intégrée dans les périmètres des pôles de compétitivité Capénergies¹, basé à Cadarache, et P.A.S.S., dont le pôle secondaire est basé à Forcalquier.

Forte d'une implantation importante d'entreprises de ces deux filières, Manosque doit devenir un espace support de la compétitivité économique de ces deux pôles.

Dans cet objectif, le SCoT soutient le développement des filières agricoles à forte valeur ajoutée rattachées à la filière des senteurs et saveurs (environ 700 ha de culture, présentes essentiellement sur le plateau de Valensole) en garantissant les espaces nécessaires à leur maintien, en travaillant au renforcement de la qualité de la production et en développant l'agritourisme.

ORIENTATION 6.2. : ANTICIPER ET ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LIÉ AUX ÉNERGIES NON CARBONNÉES

La production d'une énergie non génératrice de gaz à effet de serre est une activité historique de DLVA et emploie près de 500 personnes sur le territoire.

C'est d'abord l'énergie hydraulique que l'homme a canalisée (usine hydroélectrique de Sainte-Tulle inaugurée en 1922). De nos jours, 10% de l'énergie hydroélectrique française sont produits dans le secteur Durance-Verdon.

Ensuite, le projet économique de DLVA s'associe et soutient fortement les projets d'envergure tendant à diversifier la production d'énergie durable du territoire :

¹ Capénergies, Pôle de compétitivité basé à Aix-en-Provence dédié aux énergies non génératrices de gaz à effet de serre, concerne 9 domaines énergétiques : maîtrise de la Demande en Énergie, le Solaire, l'Eolien, l'Hydraulique les Énergies Marines et la Géothermie, la Biomasse et les Bioénergies, l'Hydrogène et le stockage de l'énergie, le Couplage et Intégration des systèmes énergétiques, la Fission, la Fusion.

implantation d'ITER sur le site de Cadarache et exploitation du gisement solaire avec le soutien de l'État et de la Région, faisant ainsi de la vallée de la Durance la « vallée des énergies renouvelables ». Les impacts et retombées économiques de ces deux projets seront majeurs pour l'avenir du territoire.

6.2.1 Développer les alternatives aux énergies fossiles de manière transversale

Le territoire se positionne comme un secteur d'avant-garde en matière de développement des énergies alternatives. De nombreuses sources d'énergies durables sont présentes : l'hydraulique, le solaire, la recherche en matière de fission et fusion des atomes à Cadarache. Ainsi, l'énergie produite par les fermes photovoltaïques implantées sur le territoire répond dès aujourd'hui aux besoins de 25 000 habitants.

DLVA souhaite participer pleinement au projet de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et de transition énergétique amorcé au niveau national et régional. Pour ce faire elle reprend à son compte pour son projet de territoire des objectifs et orientations du SRCAE PACA et du futur SRADDET.

Ainsi, ces objectifs inscrits aux horizons 2020 et 2030 traduisent la volonté de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur de s'inscrire dans une perspective de transition énergétique permettant l'atteinte du facteur 4 en 2050 - division par 4 des émissions de GES par rapport à leur niveau de 1990.

DLVA souhaite de ce fait envisager à terme – 2030 à 2050- une compensation totale de ses consommations carbonées par la production d'énergie renouvelable.

Deux axes forts sont identifiés pour se faire :

- La production d'énergie renouvelable, essentiellement l'éolien et le photovoltaïque au sol et en toiture ;
- Le stockage de la production de cette électricité décarbonée sur son territoire, afin de faire bénéficier cette production d'énergie photovoltaïque à l'ensemble du réseau PACA, dans la droite continuité des orientations et des objectifs actuels du SRCAE PACA.

En s'inscrivant dans cette dynamique, le SCoT souhaite positionner DLVA comme un territoire d'excellence en matière d'énergies renouvelables, et participe à se titre au réseau des territoires à énergies positive (TEPCV).

Elle souhaite aussi à favoriser l'émergence de la « vallée des énergies renouvelables » conformément aux objectifs fixés par le Grenelle de l'Environnement et, de manière générale, développer la production d'énergies non génératrices de gaz à effet de serre, sous toutes ses formes.

6.2.2 Permettre au territoire d'accompagner l'implantation du projet ITER

En cours de construction sur le site de Cadarache à Saint-Paul-lez-Durance, le projet ITER est en phase de construction jusqu'en 2018, puis sera en phase d'exploitation jusqu'en 2040. La phase de construction doit générer près de 2 000 emplois directs et indirects en PACA et la phase d'exploitation générera près de 1000 emplois. L'implantation d'entreprises de la filière sur le territoire est à l'étude. Dans l'attente, l'engagement des collectivités dans une démarche d'accompagnement, réaffirmée par le SCoT, est sans faille.

Ainsi, la réalisation à Manosque de l'hôpital dans la ZAC de Chantepunier, de l'école internationale, de logements et de commerces souligne la volonté politique locale d'accueillir des emplois et des actifs et de répondre aux besoins et aux dynamiques liées à ITER.

Le territoire pourra également s'appuyer sur le Centre Regain pour promouvoir le secteur des énergies renouvelables (vers une Maison de l'Energie), des réflexions étant en cours sur la création d'un Centre de Formation des Apprentis avec ERDF (Réseau Campus ERDF).

En ce sens, les acteurs locaux s'engagent à anticiper les retombées économiques d'ITER (libérer le foncier nécessaire aux activités et activités induites).

6.2.3 Encadrer le développement des énergies renouvelables

Le développement de la production d'énergies non génératrices de gaz à effet de serre ne doit pas pour autant nuire à la qualité paysagère et environnementale de la vallée de la Durance.

En ce sens, DLVA conforte les positions exprimées par l'État, la Région (stratégie régionale du photovoltaïque) et le Département dans le cadre du guichet unique, ainsi que par les deux parcs naturels régionaux à travers leurs Chartes.

La volonté du SCoT est donc de favoriser l'implantation de panneaux solaires sur les bâtiments existants, tels que les équipements publics (gymnases, équipements scolaires, culturels...), commerciaux et industriels, qui offrent de vastes superficies en toiture et de limiter les installations aux sols aux terres adaptées aux ambitions de DLVA en matière de préservation des paysages et des espaces agricoles et naturels.

ORIENTATION 6.3. : CONSTRUIRE LES OUTILS NECESSAIRES EN DEFINISSANT UNE ARMATURE ECONOMIQUE CLAIRE

Le territoire n'offre aujourd'hui aucun espace économique proposant une vocation dominante claire : artisanat, industrie, voire commerce cohabitent. Plusieurs zones artisanales locales autorisent les logements de fonction, ce qui a conduit à des espaces souvent peu identifiables et peu lisibles pour les acteurs économiques.

DLVA, en s'appuyant sur l'ambition des acteurs locaux de mener une politique économique cohérente à l'échelle intercommunale, détermine une armature des espaces économiques qui définit pour chaque parc d'activités, existants ou projetés :

- son niveau de rayonnement dans le territoire (local, intercommunal ou régional).
- ses vocations dominantes : artisanat, tertiaire, industrie, mixte...

Il s'agit de faire émerger des espaces «vitrines» de l'activité économique du territoire comme Saint-Maurice ou le Technoparc à Manosque, l'éco-campus et sa future pépinières d'entreprises à Saint-Joseph, la zone de projet sur Vinon-sur-Verdon pour accueillir des activités liées à ITER, ou encore la ZAD d'entrée de ville d'Oraison où est privilégiée l'implantation d'activités à forte valeur ajoutée : entreprises liées aux deux pôles de compétitivité, tertiaire supérieur, recherche et développement...

Dans ces espaces, les exigences en terme de qualité seront plus fortes que dans les secteurs de moindre rayonnement où l'artisanat et les activités similaires trouveront le foncier nécessaire à leur épanouissement.

Cette stratégie doit assurer une lisibilité aux acteurs économiques sur les ambitions et les priorités de DLVA.

6.3.1 Un foncier identifié et dédié

Le projet vise à rechercher des équilibres territoriaux, avec une meilleure répartition des entreprises, mettant en cohérence les bassins de vie et d'emplois.

Pour en finir avec les logiques d'opportunité foncière et les réponses hâtives sans réelle stratégie d'ensemble liée aux besoins des entreprises (demandes d'implantation, d'extension...), le SCoT engage le territoire dans une politique d'anticipation et de maîtrise foncière de son développement économique.

Ainsi, il définit une stratégie de hiérarchisation de son offre d'accueil et de développement des entreprises en identifiant un schéma des zones d'activités économiques à 4 niveaux ;

Niveau 1 – Sites stratégiques de niveau métropolitain

Niveau 2 – Zones d'équilibre

Niveau 3 – Zones de proximité

Niveau 4 – inscription d'activités non nuisantes au sein du tissu urbain et nécessaires à la vie locale (bureaux, services, commerces de proximité, artisans locaux)

Le DOO définira les sites, leurs vocations et les conditions respectives pour s'y implanter.

Dans ce cadre, le SCoT met en perspectives le besoin de près d'une centaine d'hectares à l'horizon de 2035.

6.3.2 Réinvestir les parcs d'activités, réduire la consommation d'espace et promouvoir un développement raisonné

Dans un souci de consommation économe du foncier et de préservation des espaces naturels et agricoles, le SCoT encourage la valorisation et la mobilisation des disponibilités foncières dans les parcs d'activités existants.

De même, l'extension d'espaces d'activités existants est privilégiée par rapport à la création de nouveaux parcs.

Enfin, la création de nouveaux espaces économiques ne pourra se faire si ces derniers sont trop éloignés des cœurs urbains et des principaux axes de transport en commun. Il s'agit de rapprocher les lieux de vie des lieux d'emplois afin de mettre en cohérence les politiques de déplacements, d'habitat et de développement économique afin notamment de réduire la distance des déplacements domicile-travail.

Néanmoins, il paraît évident qu'en cas d'activité économique dont les nuisances sont incompatibles avec la fonction résidentielle (on pourrait citer la zone industrielle de Saint-Maurice), la proximité immédiate des espaces urbains n'est pas souhaitée.

Ainsi certaines activités de loisirs et récréatives, à fort potentiel économique, nécessitant la proximité immédiate de transport et des réseaux routiers seront accueillies préférentiellement dans ces zones d'activités.

Par ailleurs, les secteurs situés autour d'échangeurs autoroutiers sont préférentiels pour l'accueil d'activités productives tournées vers l'extérieur du territoire.

6.3.3 Revaloriser et améliorer les espaces d'accueil de l'activité économique

De manière générale, les espaces d'activités de DLVA sont de faible qualité. Ils constituent pourtant l'image économique du territoire et leur requalification, particulièrement pour les espaces économiques majeurs, est fortement encouragée. DLVA vise ainsi à :

- améliorer l'organisation interne de ces espaces : signalétique, stationnement, création ou réaménagement d'espaces publics, circulation interne, mobilier...

- anticiper et veiller à la qualité paysagère et architecturale des aménagements à venir et des nouveaux parcs d'activités, en lien avec les chartes de qualité des Parcs Naturels Régionaux du Verdon et du Luberon (la Zone d'Activités du Moulin, à Corbières, a été réalisée en partenariat entre les collectivités et le PNR du Luberon).
- développer les services aux entreprises et aux employés par la création de crèches, de lieux de restauration et de convivialité, de services de nettoyage et de sécurité... afin de créer un environnement économique attractif, notamment dans les espaces d'activités les plus importants.
- adapter la commercialisation de nouvelles zones en fonction des sites, de la vocation économique, des besoins des entreprises (taille de lots adaptable...).

6.3.4 Améliorer les performances environnementales des espaces d'activités

Les spécificités économiques de l'agglomération sont étroitement liées aux valeurs du développement durable, que ce soit la transformation et la commercialisation des produits du terroir pour les senteurs et les saveurs, ou le développement d'alternatives aux énergies fossiles pour le secteur de l'énergie.

Dans cette logique et dans un souci de cohérence, le SCoT encourage la réalisation de parcs d'activités exemplaires d'un point de vue environnemental : choix de matériaux économes en énergie, implantation de panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments industriels et commerciaux...

En ce sens, les travaux de réhabilitation d'espaces d'activités existants permettant de travailler à l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments sont encouragés.

De même, la mobilité dans ces zones doit être repensée en priorisant les modes alternatifs à la voiture individuelle, à la fois pour accéder à ces zones mais aussi pour y circuler.

6.3.5 Adapter l'offre de formations aux ambitions économiques

Afin de répondre aux enjeux de développement économique, que ce soit pour la sphère présentielle (services, commerces, artisanat) ou la sphère productive, la question de la formation est récurrente.

La formation doit être davantage reconnue comme un élément dynamisant de l'économie et facilitant l'accueil de nouvelles populations : elle porte en elle, au même titre que la recherche, un potentiel d'innovation et de transfert de compétences vers les entreprises, donc d'anticipation des mutations économiques.

Actuellement, le niveau de formation des jeunes reste assez peu élevé sur le territoire : il est urgent de mener une réflexion sur l'adaptation des formations offertes avec les emplois de demain.

Cette politique volontariste permettra notamment de fixer les jeunes et d'en attirer de nouveaux, notamment en provenance du bassin de vie d'Aix-Marseille.

Cette politique devra veiller à assurer un ancrage territorial pour lui permettre de jouer sa mission de « service public de proximité » et d'aménagement du territoire.

La mise en place de filières de formation adéquates ne pourra se faire sans la collaboration avec l'État et la Région.

ORIENTATION 6.4. : DEVELOPPER L'EMPLOI PAR LE SOUTIEN DE L'ÉCONOMIE PRESENTIELLE

La première force économique du territoire de DLVA repose sur l'économie locale (artisanat, services, commerces), entièrement liée au bassin de vie.

Il est primordial de conforter ces activités difficilement délocalisables et génératrices d'emplois, en leur offrant des espaces d'accueil dédiés et des conditions d'implantations adaptées.

6.4.1 Encadrer l'activité commerciale et soutenir le commerce de proximité dans les centres

L'activité commerciale est importante sur le territoire, avec une concentration de l'appareil commercial en rive droite de la Durance.

Pour maintenir une attractivité résidentielle, le projet privilégie l'implantation des commerces et services de grande superficie sur Manosque, centre historique et identitaire, ainsi que dans les localisations préférentielles du commerce définies au PADD et identifiées dans le DOO

Mais il souhaite également de revitaliser les services et commerces de proximité dans les pôles relais, de proximité et villageois, dont le rôle de maillage du territoire est indispensable à l'échelle du SCoT et le rôle social vital à l'échelle des villages.

6.4.2 Favoriser les services à la personne

L'allongement de la durée de vie et l'augmentation de la dépendance nécessitent de diversifier les réponses et les modes de prise en charge. Ces activités de services sont amenées à croître de façon très forte dans les années à venir.

Ces problématiques appellent à réfléchir sur le développement de services adaptés. Deux types de services sont identifiés :

- les services dit «nécessaires», liés principalement au cycle de vie (et incluant de ce fait la prise en charge du vieillissement).
- les autres services, liés essentiellement à l'évolution des modes de vie.

Ce secteur d'activités doit faire l'objet d'une politique volontariste, avec un équilibre à définir au sein du territoire, pour anticiper les besoins locaux. Ils doivent être accompagnés d'une réflexion sur la formation et sur les questions liées à la professionnalisation, au recrutement et à la stabilité des personnels des services à domicile.

OBJECTIF 7 : METTRE EN ŒUVRE UN TOURISME IDENTITAIRE ET DURABLE, VECTEUR DE COMPLEMENTARITES

ORIENTATION 7.1. : VALORISER LES SPECIFICITES ET ATOUTS DU TERRITOIRE DANS UNE LOGIQUE DE COMPLEMENTARITE

7.1.1 Développer des synergies en matière de promotion, de communication et d'accueil

Pour dynamiser le développement touristique sur l'ensemble du territoire de DLVA, il convient de créer des synergies entre les acteurs de ce secteur économique.

Aujourd'hui, six offices de tourisme et un syndicat d'initiative assurent la promotion et la réservation des nuitées touristiques, sans réelle coordination.

Afin d'assurer la cohérence de l'aménagement touristique et de rendre l'offre de séjour plus lisible, plus attractive et mieux adaptée aux attentes et aux pratiques des touristes, le SCoT encourage le rapprochement des différentes structures, dans une logique de réseau.

La création d'une centrale de réservation commune ou d'un circuit touristique à l'échelle de DLVA peut, par exemple, être un premier jalon de coopération.

7.1.2 Capitaliser sur les atouts et diversifier l'activité touristique

Le territoire de DLVA est marqué par une mosaïque de paysages qui regroupe l'ensemble des milieux naturels porteurs de l'image de la Provence (les plateaux, les vallées, les collines, les gorges, la viticulture, les vergers...) et son attrait est dynamisé par des événements culturels et un patrimoine de qualité. Mais l'activité touristique est essentiellement portée par les activités de pleine nature et le thermalisme alors que de nombreux autres atouts sont à valoriser.

Ainsi, l'objectif est de s'appuyer sur les points forts touristiques du territoire (thermalisme à Gréoux, activités de pleine nature le long du Verdon ou encore au lac d'Esparron) et de proposer de nouveaux motifs de fréquentation axés sur des créneaux à forte valeur ajoutée :

- **tourisme urbain et culturel** à Manosque, en lien avec le Pôle d'Excellence Rurale Livres, le patrimoine architectural, ainsi que

l'animation et la vie culturelle et urbaine (théâtre, cinéma, restaurants, événements culturels et sportifs...) offerte par le pôle urbain majeur du département.

- **tourisme culturel** reposant sur la présence de nombreux monuments classés et inscrits à l'échelle du territoire. On peut aussi citer le pôle astronomique à Puimichel et le patrimoine architectural du centre-ville de Manosque,
- **tourisme vert et agritourisme** appuyé sur le petit patrimoine rural (ouvrages d'art, puits...), les produits du terroir (huile d'olive, vin, fromage...), les paysages agricoles du territoire qui sont des atouts pour un développement touristique bénéficiant aux territoires ruraux.
- **tourisme d'affaires et de congrès** favorisé par l'arrivée d'Iter, la réalisation du Technoparc, de l'école internationale, du centre de congrès à Manosque, à Gréoux les Bains et le potentiel du Centre Regain.
- **tourisme industriel**, déjà présent à Manosque où l'Occitane propose des visites et des ventes d'usine, pourrait se développer également à Sainte-Tulle autour de la thématique énergie.
- **tourisme sportif**, lié aux activités de pleine nature, très présentes notamment au sud du territoire et également appuyé sur les communes de Pierrevert (golf), de Vinon-sur-Verdon (activités liées à l'eau et à l'air), de Gréoux-les-Bains et de Sainte-Tulle (centre Regain).
- **Tourisme de terroir**, c'est-à-dire tourisme vini-vicole, œnologique, l'oléo-tourisme et le tourisme autour des productions de la lavande.

7.1.3 Rééquilibrer l'activité touristique sur le territoire

De manière générale, la rive droite dispose de nombreux atouts qui ne sont aujourd'hui pas valorisés. On y dénombre seulement 16,5% de l'hébergement touristique marchand du territoire.

Manosque dispose d'une image positive liée à l'image Provence et à la culture (livres, théâtre...) finalement peu mise en valeur. De même, l'ensemble des villages de la rive droite ainsi que les espaces agricoles et naturels sont remarquables mais ne constituent pas pour autant une destination touristique.

L'objectif du SCoT est de développer un hébergement touristique adapté sur ce secteur (gîtes, chambres d'hôte) en lien avec la valorisation du patrimoine et la promotion des qualités paysagères remarquables des espaces naturels et agricoles.

ORIENTATION 7.2. : AMÉLIORER LA CAPACITÉ D'ACCUEIL ET DIVERSIFIER L'OFFRE D'HÉBERGEMENT

7.2.1 Réduire le phénomène de saisonnalité par le renforcement d'une offre « hors saison »

Un étalement de la fréquentation touristique dans le temps est nécessaire afin que le tourisme conforte son rôle de pilier de l'économie locale et que sa professionnalisation soit facilitée. Or, la saisonnalité est aujourd'hui particulièrement marquée sur le territoire, notamment dans le secteur du Verdon qui s'appuie sur des activités de pleine nature, ce qui fragilise l'« industrie touristique ».

Pour réduire ce phénomène, le SCoT encourage la création d'événements culturels et de loisirs entre octobre et mai, en lien notamment avec le développement d'un tourisme d'affaires et de congrès, dont la saisonnalité est moins marquée. Ces événements peuvent être organisés autour de thèmes tels que les livres à Manosque, les fêtes rurales et agricoles dans les villages etc.

Par ailleurs, la clientèle étrangère a une fréquentation touristique plus étalée tout au long de l'année mais ne représente aujourd'hui que 12 à 15% des nuitées. Il serait intéressant d'accroître la part de cette clientèle dont les séjours sont généralement plus longs.

7.2.2 Proposer une offre d'hébergement adaptée aux besoins et aux attentes de la clientèle touristique

Face aux évolutions des pratiques et des habitudes de la clientèle (séjours de moins en moins longs, rapprochement souhaité avec les habitants, recherche de qualité de l'hébergement...), l'offre d'hébergement du territoire doit évoluer afin de satisfaire le plus grand nombre tout en allant dans le sens d'un tourisme durable. La poursuite de l'amélioration quantitative et qualitative de l'offre, à travers une politique ciblée, est un enjeu fort du développement touristique.

Ainsi, DLVA encourage la montée en gamme de l'offre d'hébergement sous toutes ses formes (hôtels, campings, gîtes ruraux...), qui constitue le gage d'un taux de remplissage plus important.

DLVA souhaite également développer les gîtes ruraux et chambres d'hôtes, types d'hébergement qui permettent de développer l'agritourisme et le tourisme vert en rive droite de la Durance (et notamment autour des équipements touristiques, de loisirs et sportifs existants), secteur dont le potentiel touristique est aujourd'hui sous-exploité. Par ailleurs, le tourisme rural constitue un complément de revenus intéressant pour les agriculteurs et un outil de revitalisation de l'espace rural.

7.2.3 Orientation 7.3 : Développer un tourisme durable

Valoriser le cadre de vie et les atouts naturels et paysagers de DLVA

L'expression tourisme durable décrit généralement toutes les formes de tourisme alternatif qui respectent, préservent et mettent durablement en valeur les ressources patrimoniales (naturelles, culturelles et sociales) d'un territoire à l'attention des touristes accueillis, de manière à minimiser les impacts négatifs qu'ils pourraient générer.

Le tourisme durable s'appuie sur les spécificités du territoire, « poumon vert » de la région, symbole d'un « art de vivre provençal » mieux préservé que sur le littoral. Le SCoT oriente ainsi le territoire de DLVA vers un tourisme positionné autour des éléments identitaires du territoire, dans le souci du respect et de la mise en valeur des richesses locales à long terme.

La première richesse du territoire est la qualité de ses paysages et de son environnement. C'est le bien le plus précieux, un outil de travail à préserver des nuisances d'un tourisme de masse, le vecteur principal de l'attractivité économique et touristique du territoire.

Le SCoT, en lien avec les chartes des Parcs Naturels Régionaux du Luberon et du Verdon, incite les communes les plus touristiques à maîtriser la fréquentation des sites les plus pratiqués car il est évident que la durabilité du tourisme dépend de la préservation de son exceptionnel capital naturel.

Les initiatives des PNR en ce sens sont largement partagées par le SCoT, afin d'éviter que « ce que va chercher le touriste soit ce qu'il détruit en y allant. »

Faire de l'activité touristique un vecteur de développement local, de convivialité et de lien social

DLVA souhaite un développement équilibré entre les besoins liés au tourisme et ceux liés à la vie quotidienne des habitants du territoire.

Pour parvenir à un tourisme durable, il est indispensable qu'il soit porté par des habitants qui en aient compris le sens et puissent concrètement en bénéficier.

Le tourisme doit être un « bonheur partagé » entre habitants et visiteurs, il en va de la réussite de son évolution vers un respect de l'environnement et du renforcement de son poids dans l'économie locale.

Ainsi, le SCoT s'attache à développer un tourisme qui permette de préserver et d'améliorer la qualité de vie des habitants.

Tout d'abord, le tourisme doit promouvoir l'économie et l'emploi local. Pour cela, le développement de formations supérieures autour du tourisme (l'I.U.T. de Digne propose déjà une licence professionnelle de tourisme durable) est encouragé afin de former des professionnels qualifiés locaux, spécialistes d'un tourisme durable au service du développement local.

De même, les échanges entre les visiteurs et les habitants sont encouragés en ce sens qu'ils permettent tout à la fois de soutenir l'économie locale (hôtellerie, restauration, commerces de proximité), de créer des rencontres et du lien social et de renforcer l'animation et la vie dans les communes.

Le tourisme est à ce titre un outil stratégique de développement local et de maintien des commerces dans les noyaux villageois du territoire.

Enfin, les aménagements touristiques doivent pouvoir bénéficier aux visiteurs comme aux habitants.

Le SCoT encourage la valorisation récréative et culturelle des paysages et du petit patrimoine dans un souci d'utilisation mutualisée et de réduction des conflits d'usage et des concurrences.

Ainsi, la valorisation du canal de Manosque pour un usage de loisir et de balade, la réhabilitation du patrimoine architectural des villes et villages, la réalisation d'itinéraires vélos et de cheminements doux, le confortement d'une offre commerciale liée à l'activité touristique (restaurants, vente de produits du terroir...), la création d'événements culturels et de loisirs, sont autant d'outils de développement de l'activité touristique qui participent à la mise en valeur du territoire et améliore le cadre de vie des habitants qui peuvent bénéficier de ces aménagements.

Anticiper le besoin d'unité touristique nouvelle

En zone de montagne, les schémas de cohérence territoriale définissent la localisation, la consistance et la capacité globale d'accueil et d'équipement des unités touristiques nouvelles mentionnées au Code de l'urbanisme (UTN dit de « massif ») et/ou les principes d'implantation ainsi que la nature des unités touristiques nouvelles (UTN dit « d'intérêt local »).

Sur son territoire, DLVA envisage la création d'un projet sur la commune de Puimichel répondant à la notion d'UTN d'intérêt local en montagne.

D'autres projets pourraient être à l'étude notamment sur les communes de Riez et Montfuron.